



# ***COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2013(19H15)***

## **Présents :**

- M. Claude ANCELME, Maire,
- Mmes Françoise CAPPELLE, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Nathalie CAMBIER-JONVAL et MM. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Maires-Adjoints,
- Mmes Geneviève COSSON, Anne-Marie DEGUILHEM, Solange MARTINEZ, Christine NOIRET-RICHET, Conseillères Municipales,
- MM., André BERTHE, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Fabien LALLEMAND (arrivé à 19h25), Yann DUGARD Conseillers Municipaux,
- Chantal PETITJEAN, Maire-Déléguée de Blaise.

## **Pouvoir :**

- Jean-Pierre BOSCHAT à Claude ANCELME
- Lydie GRÜN à André BERTHE
- Ghislaine GATE à Geneviève COSSON
- Jean-Claude GILBERT à Ghislaine JACQUET
- Jean-Jacques COZETTE à Solange MARTINEZ
- Marie-Hélène MOREAU à Yann DUGARD
- Christine FORET à Patrice SCHNEIDER
- Michel MAYEUX à Françoise CAPPELLE
- Véronique DELEHAIE à Christine NOIRET-RICHET

## **Absents :**

- Elisabeth DURTETTE, Dominique SCHEUER

## **Assistaient également :**

- Mme Catherine LEMOINE, Directrice Générale des Services,
- Mme Cécile CLOT, comptable
- Mlle Kelly DUPONT, secrétariat

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Le Maire propose la désignation de Geneviève COSSON

*Vote : accord unanime*

## **INFORMATIONS DU MAIRE**

### **Décisions Municipales**

Depuis le dernier conseil municipal 5 décisions municipales ont été prises, le récapitulatif est remis sur table.

### **Informations**

Le Maire indique que le compte rendu du dernier conseil municipal du 19 février dernier a été déposé sur la table des élus, il propose aux élus de bien vouloir en prendre connaissance et soumettre à son secrétariat les éventuelles remarques afin de le proposer à leur approbation lors du prochain conseil municipal.

Par courrier du 14 mars, M. DUTOT, directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale des Ardennes, a annoncé le retrait d'un emploi à l'école Dodeman. Cette classe était déjà menacée en 2012, les effectifs annoncés pour septembre 2013 ne permettent pas de la maintenir.

Dossier APM/CLERMONT : Maître LEGRAS DE GRANDCOURT a déposé le 21 mars auprès de la Cour d'Appel de Reims, un appel de la décision du juge de l'expropriation en date du 15 février dernier, le Maire indique que cela ne le surprend pas.

### **GHSA – EHPAD**

Le Maire a été interpellé par ses collègues élus et beaucoup de Vouzinois à la suite de l'article paru dans l'union le 16 mars dernier. Le maire déclare «

Dans cet article :

- avant même d'avoir fini leur mission (qui expire fin avril)
- avant même d'avoir présenté les orientations au Conseil de surveillance, et aux organes consultatifs internes,

les deux directeurs par intérim du GHSA annoncent que la situation financière de l'établissement les conduit à s'interroger sur le planning de démarrage de la construction de la maison de retraite publique et de son dimensionnement.

Je dénonce fortement ces interrogations publiques intempestives qui ne font qu'attiser les incompréhensions, les doutes des personnels, de la population et des élus.

Il est tout aussi inacceptable de laisser croire que le nombre de lits de la maison de retraite publique dépend de celui du nombre de lits de l'Établissement privé qui va ouvrir au 2<sup>ème</sup> semestre à Vouziers. Le public accueilli n'est pas le même. L'étude de besoin réalisée par ORPEA avait pris en compte le nombre de lits existants.

D'ailleurs, lors de la prise de contact de l'Établissement privé, j'ai immédiatement contacté l'ARS et le Conseil Général afin d'avoir des garanties sur le fait que cet établissement privé ne se positionnait qu'en complément aux besoins des 185 lits publics existant au sein de l'hôpital. On m'a répondu de manière positive, une trentaine de dossiers d'hébergement étant régulièrement en attente et un manque de lits d'EHPAD existait sur le département.

Le site de Vouziers n'est pas responsable des 13 millions de déficit cumulés. Notre territoire, nos personnes âgées ne peuvent attendre un retour à l'équilibre pour se voir offrir un hébergement décent et sécurisé.

*(arrivée de Fabien Lallemand)*

Le territoire n'a pas à subir la mauvaise gestion des directeurs successifs qui n'ont pas su porter ce dossier.

J'attends du Directeur de l'ARS, avec son expertise, qu'il pilote l'aboutissement de ce dossier à la hauteur du programme qui avait été validé par son prédécesseur, directeur de l'ARH à hauteur de 185 lits, programme qui avait d'ailleurs déjà été amputé de la tranche conditionnelle de 65 lits.

L'arrivée d'un nouveau directeur ne devra pas occasionner à nouveau le report de décisions et du démarrage de ce chantier.

Ce dossier a déjà coûté très cher en études. (1 million d'euros). La présence du plateau technique, d'un centre ville proche sont deux atouts pour un cadre de vie adapté au maintien d'une forme d'indépendance des personnes âgées.

J'ai contacté Mr PAILLE, Directeur de l'ARS, le 18 mars afin de lui faire part de mon mécontentement à la lecture de cet article de presse. Il doit organiser une réunion avec le Député et le Conseil Général pour faire un point une bonne fois pour toute sur ce dossier.»

### **Prochains rendez-vous :**

Comme le Maire l'avait indiqué précédemment l'inauguration du parking du Champ de Foire est programmée le **19 avril prochain à 17h**. Il précise que les invitations seront transmises prochainement aux membres du conseil.

Il rappelle d'autre part la visite des stations d'épuration de Rethel et Vouziers le **8 avril 2013**. Le Maire fait un tour de table afin de savoir qui est intéressé par ces visites.

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Le Maire propose d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été adressé aux Conseillers le 20 mars dernier :

Le Maire soumet au vote ce projet d'ordre du jour.

*Vote : accord unanime*

## **ORDRE DU JOUR**

### **AFFAIRES FINANCIERES**

Le Maire donne lecture de l'introduction du rapport du Maire puis laisse la parole à Françoise CAPPELLE pour la présentation détaillée.

À la suite de cette introduction Françoise CAPPELLE prend la parole et propose une explication détaillée et simultanée du compte administratif 2012 et du budget primitif 2013. Elle commence par une présentation des éléments du rapport du Maire puis poursuit par la présentation des autres documents comptables.

Françoise CAPPELLE indique que ces documents ont été présentés lors de la dernière commission des finances et qu'ils n'ont pas soulevé de remarque particulière de la part des membres. Ceux-ci ont émis un avis favorable unanime.

Voici ci-après les différentes principales précisions apportées par Madame l'Adjointe aux finances

### **I – Compte Administratif 2012 et Budget Primitif 2013 :**

#### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

##### **Excédent :**

La section d'investissement n'ayant pas nécessité de virement en 2012, on constate une augmentation de l'excédent.

##### **Atténuation de charges - chapitre 013 :**

Le taux de réalisation est plus important que la prévision, car le nombre et la durée des arrêts maladie ne sont pas connus en début d'année.

##### **Opérations d'ordre - chapitre 042 :**

Pour 2013, s'ajoutent les amortissements des subventions reçues pour le passage au numérique sur 5 ans comme les matériels).

##### **Produits des services et du domaine - chapitre 70 :**

Le taux de réalisation des crédits 2012 est de : 123,67 %.

Les recettes piscine 2012 étaient budgétées au vu du compte administratif 2011 et ce malgré des recettes nouvelles provenant des collèges. Des travaux sur le filtre à sable étaient envisagés. La fermeture prévue pendant les travaux justifiait une inscription moindre de recettes. Ces travaux n'ont pas eu lieu et expliquent des recettes supplémentaires.

En 2013, 20 000 € sont ajoutés aux prévisions budgétaires 2012.

Il a été également tenu compte d'une baisse de fréquentation touchant le restaurant scolaire.

### **Impôts et taxes - chapitre 73:**

Le taux de réalisation des crédits 2012 est de : 106,27 %.

En 2013, ce chapitre voit la disparition des recettes de fiscalité professionnelle et l'apparition d'une attribution de compensation.

Pour ce chapitre, il est difficile d'opérer des comparaisons aux cours des 3 dernières années en raison des différentes réformes successives de la taxe professionnelle.

### **Dotations et participations - chapitre 74 :**

Le taux de réalisation des crédits 2012 est de : 101,41 %.

Le passage en Fiscalité Professionnelle Unique de la communauté de communes engendre des transferts du chapitre 74 au chapitre 73.

- 171 000 € de compensation de la part salaire dans la DGF
- 34 000 € des allocations compensatrices de CFE

**746** cette dotation est destinée à couvrir les frais d'assurance pour la gestion des autorisations d'urbanisme.

**74718** Il faut noter que les participations de l'Etat comprennent :

- Des remboursements de frais électoraux : 1 676,82 € (législatives et présidentielles) en 2012,
- L'indemnisation du Service Minimum d'Accueil : 1 742,56 € (31/01/2012),
- Le remboursement de l'indemnité de régie de la police municipale en 2012 pour 2 ans : 220 €

**74751** La participation de la 2C2A au fonctionnement de la piscine comprend les soldes de l'année précédente ainsi que 80 % des charges prévisionnelles de l'exercice en cours. La participation de la communauté de communes au frais de fonctionnement de la piscine dépend en grande partie du programme d'investissement qui n'a pas été réalisé.

**7478** en 2012, les autres participations comprennent principalement, le remboursement de la TSA : 10 621,00 € et la prestation de service de la CAF pour l'Accueil Collectif de Mineurs : 5 269,68 €. Les participations de la CAF et de la MSA pour la prestation de service 2011 et la coordination de la petite enfance 2011.

En 2013, une recette supplémentaire (en ouverture de crédits) de 6 000 € peut être inscrite pour la participation de la CAF et la MSA pour les 4 mois de fonctionnement de la structure petite enfance.

**74832** Par prudence, le Fonds départemental de péréquation de taxe professionnelle est budgété à hauteur de 90 % du réalisé 2012.

**7484** 2012 était une année de recensement de la population, la dotation de 9 275 € disparaît en 2013.

#### **Produits de gestion courante - chapitre 75 :**

Le taux de réalisation des crédits 2011 est de : 102,43 %.

**758** Les produits de gestion courante comportent les participations des Lycée et collège privés pour l'occupation des gymnases. Françoise CAPPELLE précise que la commission des installations sportives devra être vigilante, en effet les demandes d'utilisation initiales ne sont pas systématiquement respectées ce qui conduit à une mauvaise estimation des recettes.

#### **Produits exceptionnels - Chapitre 77 :**

Les produits des cessions réalisés en 2012 correspondent aux ventes de l'ancienne caserne pour 160 000 €, de la maison situé à côté des ateliers pour 115 000 €, du gîte pour 80 000 €, de la parcelle vendue à Citroën pour 34 024,70 € et d'une parcelle à la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour 6 097 €

Les autres produits exceptionnels concernent les remboursements de sinistres.

Les recettes réelles de fonctionnement 2012 présentent un taux de réalisation de 115,27 %.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

### **Charges à caractère général - chapitre 011 :**

Le taux de réalisation des crédits 2012 est correct : 90,25 %.

6042 concerne les entrées piscine des écoles maternelles et primaires de Vouziers ainsi que celles de l'Accueil Collectif de Mineurs.

60611 est prévue l'incidence de l'augmentation de la surtaxe eau potable votée au second semestre 2012. Les factures Véolia du second semestre ne sont pas arrivées avant la fin de l'exercice comptable (28 janvier 2013). Le rattachement de charges a été fait sur des consommations normales, mais une fuite à la piscine impactera les dépenses 2013. Le Maire intervient, il rappelle que la construction d'une piscine nouvelle sera bénéfique si l'on considère l'accumulation des charges que l'état de la piscine engendre pour la commune.

60612 Les dépenses de gaz sont stables.

60621 Les dépenses de combustible sont en dépassement à cause de l'augmentation de prix des combustibles ainsi que d'une extension du réseau de chauffage des vestiaires de la piscine.

60622 comme les ménages, la Ville subit les augmentations de carburant.

606320 en 2012, 3 000 € étaient inscrits pour le remplacement de corbeilles de propreté en Ville et 1 500 € pour compléter l'acquisition de jardinières. Ces crédits ne sont reportés en 2013.

6065 : en 2013, baisse des crédits de 3 000 € à la bibliothèque.

6067 Les fournitures scolaires sont fonction des effectifs, des dépenses de maintenance de photocopieur ont été basculées sur la ligne est maintenance.

611 à ce compte sera enregistré le contrat de prestation de service en année pleine Accueil petite enfance.

61521 Il s'agit des interventions extérieures pour l'entretien des terrains notamment les prestations d'Espaces Environnement 08 qui augmentent en 2013 de 9 000 €. Il existe

également un crédit pour les exhumations. En 2012, 13 754 € ont été utilisés pour l'abattage de peupliers.

**61523** Il s'agit des interventions extérieures pour l'entretien des voies et réseaux (éclairage public, Gravillonnage ...). Les règles comptables nous contraignent à enregistrer les dépenses de gravillonnage en fonctionnement.

La 1<sup>ère</sup> adjointe évoque les difficultés pour proposer un comparatif entre 2 années consécutives puisque les règles comptables, les imputations ou les compétences changent souvent.

**617** Cet article enregistre les différents diagnostics obligatoires : Accessibilité, Diagnostics de performance énergétique, amiante ... Le marché pour l'accessibilité a été attribué en janvier 2013 pour 8 993,92 €

**6227** frais relatifs à l'expropriation d'APM

**6237** un curieux HORS Série en moins

**6257** frais de réception du Maire

**637** Contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique.

#### **Dépenses de personnel - chapitre 012 :**

Le taux de réalisation des crédits 2012 correct à 96,96 %.

Depuis quelques années, la Ville travaille à moyens constants et compensant le GVT par le non remplacement de postes.

#### **Les atténuations de produits :**

Il s'agit du reversement au Fonds National de Garantie Individuel des Ressources issu de la réforme de la taxe professionnelle. Il est dorénavant définitif.

#### **Dépenses imprévues**

Au vu de l'analyse financière qui s'est déroulée en fin d'année, il s'avère nécessaire de reconstituer notre épargne nette pour les années à venir (l'épargne nette = recettes de fonctionnement récurrentes – dépenses de fonctionnement récurrentes et remboursement du capital de la dette).

Il est donc nécessaire de budgéter une somme de 263 650 € en dépenses imprévues qui serviront de réserve.

#### **Le virement à la section d'investissement**

L'analyse financière a également déterminé le montant supportable d'investissement pour 2013 et 2014, ce qui détermine aussi le montant du virement.

### **Charges de gestion courante - chapitre 65 :**

Le taux de réalisation est de 97,60 %. Les variations à prendre en compte sont :

Un nouveau compte apparait pour anticiper sur la mise en place de nouvelles cotisations sur les indemnités des élus : il est abondé pour 7 000 € dans l'attente de la parution du décret d'application.

Une hausse de 20 850 € liée plus particulièrement sur le poste subventions aux associations :

- 11 350 € pour le CCAS,
- 8 800 € pour le LAEP versé au FJEP centre social (signature du contrat enfance jeunesse)
- 700 € sur l'ensemble des autres subventions.

Le SIVU de Buzancy a décidé de prendre en charge l'organisation du RASED. Une participation par élève de Vouziers sera appelée pour un montant de 2,90 € par élèves.

### **Charges financières - chapitre 66 :**

668 ce compte retrace les dépenses financières liées aux frais des Terminaux de paiement électroniques et en 2013 aux pénalités de remboursement d'un emprunt par anticipation.

### **Charges exceptionnelles - chapitre 67 :**

Le chapitre a été réaménagé pour prendre en compte à la demande de la trésorerie d'imputer les dépenses de bons d'achat pour les événements familiaux au compte 6714.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2012 présentent un taux de réalisation de 94,66 %.

## **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

### **Virement de la section de fonctionnement - chapitre 021 :**

#### **Opérations d'ordre - chapitre 040 :**

192 à 2132 : il s'agit des opérations de cessions ou de rétrocession

2802 à 28188 : amortissement des biens

4817 : amortissement des pénalités de renégociation des emprunts

#### **Opérations patrimoniales - chapitre 041 :**

Il s'agit de l'intégration des travaux effectués par le SIVOM pour la Ville, du solde des avances versées au SIVOM pour la voirie et à la SEAA pour les études camping ou le pôle d'activité. Il s'agit d'opérations dites « blanches »

### **Les subventions :**

Sont reportées les subventions pour la petite enfance, les travaux de priorité 1 sur le réseau d'eaux pluviales, le champ de foire, la Vierge aux tresses et la charpente de l'église Saint Clément.

Sont inscrites en 2013, les subventions pour l'éclairage public des passages piétons, la charpente de l'église Saint Clément et les fonds de concours en provenance de la 2C2A pour le PLU et la desserte de la zone.

### **L'emprunt :**

En 2012, le compte 1641 se divise en 226 329,72 € de renégociation de l'emprunt en francs suisses et 1 700 00 € d'emprunts nouveaux.

### **Les avances au sivom :**

En 2012, la Ville de Vouziers a récupéré 70 000 € sur son avance de travaux au sivom. (8 911,07 € correspondent à une opération d'ordre passée en réel à la demande de la trésorerie).

En 2013, il est proposé d'inscrire 70 000 € dans l'attente des comptes définitifs.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **Opérations d'ordre - chapitre 040 :**

13912 à 13931 : amortissement des subventions ayant financé des biens amortissables.

### **Opérations patrimoniales - chapitre 041 :**

1328 & 2151 : il s'agit de l'intégration des travaux effectués par le SIVOM pour la Ville et solde des avances versées au SIVOM pour la voirie.

202 à 2031 : régularisation des études camping et d'un solde du POS.

2111 : opération de rétrocession de la parcelle vendue au GHSA pour le projet de maison de retraite.

### **Le remboursement des emprunts :**

En 2012, le compte 1641 se divise en 178 630,25 € de renégociation de l'emprunt en francs suisses et 261 794,55 € d'emprunt existants.

### **Les dépenses d'équipement :**

Les dépenses d'équipement sont détaillées dans les fiches.

## BUDGET DE L'EAU

En 2012, un emprunt de 40 000 € finance les travaux rue Augustine Busquet et ses abords. Un emprunt de 100 000 € sur 2013 est inscrit pour constituer une provision et sera réalisé en cas de besoin.

Il est à noter en exploitation, le remplacement d'une borne incendie à Condé, il s'agit d'un sinistre.

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Françoise CAPPELLE poursuit en détaillant le budget et le compte administratif 2012.

Le Maire demande s'il y a des questions comme il n'y en a pas il passe à la conclusion.

Puis, le Maire quitte la séance comme le prévoit l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour laisser la présidence à Françoise CAPPELLE, Première Adjointe au Maire.

Avant de passer au vote, puisque le receveur municipal est absent, Françoise CAPPELLE précise que le compte de gestion est bien en concordance avec les comptes administratifs des différents budgets.

### COMPTE ADMINISTRATIF VILLE

#### *Section d'Investissement :*

**Recettes pour un total de : .....5 300 194, 26 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....4 280 901, 37 €**

Vote : UNANIME

soit un **résultat d'Investissement positif de : 1 019 292, 89 €**

auquel s'ajoutent des reports :

**en recettes pour un total de : .....4 19 555, 33 €**

**en dépenses pour un total de : .....416 683, 81 €**

Vote : UNANIME

*Section de Fonctionnement :*

**Recettes pour un total de : .....5 295 911, 72 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....4 496 899, 40 €**

Vote : UNANIME

## COMPTE ADMINISTRATIF EAU

*Section d'Investissement :*

**Recettes pour un total de : .....141 404, 03 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....178 511, 61 €**

Vote : UNANIME

soit un **excédent d'Investissement négatif de : 37 107, 58 €**  
auquel s'ajoutent des reports :

**en recettes pour un total de : .....4 912, 37 €**

**en dépenses pour un total de : .....32 195, 21 €**

La section d'investissement présente donc un besoin de financement de **32 195, 21 €**

Vote : UNANIME

*Section d'Exploitation :*

**Recettes pour un total de : .....167 637, 14 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....112 527, 74€**

Vote : UNANIME

# COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

## *Section d'Investissement :*

**Recettes pour un total de : .....2 650 999, 69 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....1 426 983, 24 €**

Vote : UNANIME

soit un **excédent d'Investissement de :.....1 224 016, 45 €**  
qui est affecté en report à nouveau d'Investissement

auquel s'ajoutent des reports :

**en recettes pour un total de : .....2 385 459, 63 €**

**en dépenses pour un total de : .....3 524 251, 92 €**

Vote : UNANIME

## *Section d'Exploitation :*

**Recettes pour un total de : .....305 266, 82 €**

Vote : UNANIME

**Dépenses pour un total de : .....97 571, 96 €**

Vote : UNANIME

Françoise CAPPELLE précise que les Comptes Administratifs Ville, Eau et Assainissement ont été adoptés à l'unanimité.

Elle propose de passer à l'affectation des résultats de l'exercice 2012 - Ville :

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012 qui présentent un excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2012 de 799 012,32 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2012 en recette de 1 019 292,89 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 416 683,81 € et en recette pour 419 555,33 €

Considérant que le Compte Administratif 2012 présente un résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 décembre 2012, en recette de 1 022 164,41 €

Le Conseil Municipal, décide,

D'affecter au Budget Primitif 2013, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement en report à nouveau (001) : 1 019 292,89 €
- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 799 012,32 €

*Vote : UNANIME*

Françoise CAPPELLE propose ensuite de passer à l'affectation des résultats de l'exercice 2012 - Eau :

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012 qui présentent un excédent d'exploitation cumulé au 31 décembre 2012 de 55 109,40 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2012 en dépense de 37 107,58 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en recette pour 4 912,37 €

Considérant que le Compte Administratif 2012 présente un besoin de financement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 décembre 2012, de 32 195,21 €

Le Conseil Municipal, décide de,

D'affecter au Budget Primitif 2013, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 32 195,21 €
- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 22 914,19 €

*Vote : UNANIME*

Françoise CAPPELLE propose enfin de passer à l'affectation des résultats de l'exercice 2012 - Assainissement :

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012 qui présentent un excédent d'exploitation cumulé au 31 décembre 2012 de 207 694,86 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2012 en recette de 1 224 016,45 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 3 524 251,92 € et en recette pour 2 385 459,63 €

Considérant que le Compte Administratif 2012 présente un résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 décembre 2012, en recette de 85 224,16 €

Le Conseil Municipal, décide,

D'affecter au Budget Primitif 2013, les résultats précédemment indiqués comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement en report à nouveau (001) : 1 224 016,45 €
- Affectation du solde de l'excédent d'exploitation en report à nouveau (002) : 207 694,86 €

*Vote : UNANIME*

Le Maire reprend sa place et propose ensuite de passer au vote des Budgets Primitifs.

## **BUDGET PRIMITIF VILLE 2013**

*Section de Fonctionnement :*

**pour un total de 5 038 000 € en dépenses et en recettes**

*Vote : UNANIME*

*Section d'Investissement :*

**pour un total de 2 647 500 € en dépenses et en recettes (reports compris)**

*Vote : 22 POUR et 3 CONTRE ( Christine NOIRET-RICHET, Fabien LALLEMAND, Véronique DELEHAIE)*

## **BUDGET PRIMITIF EAU 2013**

*Section d'Exploitation :*

**pour un total de 160 000 € en dépenses et en recettes**

*Section d'Investissement :*

**pour un total de 275 000 € en dépenses et en recettes (reports compris)**

Vote : UNANIME

## **BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2013**

*Section d'Exploitation :*

**pour un total de 309 000 € en dépenses et en recettes**

*Section d'Investissement :*

**pour un total de 4 295 000 € en dépenses et en recettes (reports compris)**

Vote : UNANIME

## **II – Vote des taux et contributions directes 2013**

Le Maire présente la fiche de travail transmise avec la convocation aux membres du Conseil Municipal. Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter les taux d'imposition 2013 comme suit :

	<b>Taux 2013</b>
Taxe d'habitation	19,25%
Foncier bâti	14,56%
Foncier non bâti	24,76%

Christine NOIRET-RICHET exprime son désaccord quant à cette augmentation de 2%. En effet elle estime que la recette attendue par cette augmentation n'est pas significative sur un budget comme celui de la Ville, mais que cela pénalise quand même les foyers à revenu modeste. Yann DUGARD approuve cet argument, il ajoute qu'il pense aux personnes seules, les veuves. Il pense que ces personnes vendent leur bien car elles ne peuvent pas toujours continuer à supporter les charges.

Madame NOIRET poursuit en indiquant qu'elle avait regardé et constaté que 40 % seulement des administrés en 2009 payaient de la fiscalité.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter les taux tels qu'ils sont présentés ci-dessus :

*Vote : 20 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS (Yann DUGARD et Marie-Hélène MOREAU) et 3 VOIX CONTRE (Christine NOIRET-RICHET, Véronique DELEHAIE et Fabien LALLEMAND)*

### **III –Subventions de fonctionnement 2013 aux associations en contrat d’objectif avec la Ville**

#### **Avenants à la convention annuelle : FJEP/CS, Les Tourelles et l’Harmonie Municipale**

Françoise CAPPELLE prend la parole. Les membres du conseil ont été destinataires des avenants afin qu’ils puissent en prendre connaissance. La commission des finances qui s’est tenue le 18 mars 2013 a rendu un avis unanime favorable à la signature des avenants cités ci-après.

##### **- Avenants liant la Ville et Le FJEP/CS**

Cette année 2 avenants sont proposés à la convention. Le premier concerne la répartition de la subvention de fonctionnement que l’on peut qualifier d’habituelle, le second lui concerne le versement d’une subvention pour le projet CEJ-LAEP (Contrat Enfance et Jeunesse – Lieu Accueil Enfants-Parents). Françoise Cappelle détaille les montants attribués et rappelle qu’une avance de 10 000 € a été votée lors du conseil municipal du 20 décembre 2012.

Comme il n’y a pas de questions le Maire propose de passer au vote afin d’accepter la signature des avenants de la convention.

*Vote : Accord unanime au versement d’une subvention de 39 000 € pour le fonctionnement du FJEP/CS selon les modalités de répartition figurant à l’avenant et 8800 € pour le Lieu Accueil Enfants/Parents figurant dans le Contrat d’Enfance et Jeunesse conclu avec la CAF des Ardennes.*

##### **- Avenant liant la Ville et L’association Les Tourelles**

Françoise CAPPELLE poursuit par la présentation détaillée de cet avenant.

Comme il n’y a pas de remarques, le Maire propose de passer au vote afin d’accepter la signature de l’avenant et de permettre le versement de la subvention 76 500 € selon la répartition proposée.

*Vote : Accord unanime sauf Françoise CAPPELLE, Solange MARTINEZ, Anne-Marie DEGUILHEM et Jean-Jacques COZETTE qui ne participent pas au vote en raison de leur fonction de membre du bureau de l’association LES TOURELLES.*

## **- Avenant liant la Ville et L'association Harmonie Municipale**

Françoise CAPPELLE conclut ce point par le dernier avenant. Comme pour les précédents elle détaille le contenu de celui-ci.

Comme il n'y a pas de remarques, le Maire propose de passer au vote afin d'accepter la signature de l'avenant et de permettre le versement de la subvention de 36 370 € selon la répartition proposée.

*Vote : Accord unanime SAUF Françoise CAPPELLE qui ne participe pas au vote en raison de sa fonction de membre du bureau de l'association HARMONIE MUNICIPALE.*

## **IV – Subventions de fonctionnement 2013 aux autres associations**

Françoise CAPPELLE reprend la parole. Les membres du Conseil ont été destinataires du récapitulatif des subventions examiné lors de la Commission des Finances.

La 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle les montants des subventions attribuées à chaque association. Les subventions sont votées une à une.

Françoise Cappellet rappelle la demande du Président de l'**Amicale Philatélique**, M. Mallet, qui visait à obtenir en plus de la subvention de fonctionnement le remboursement de l'achat de classeurs pour les actions menées par l'association dans les collèges et écoles de la Ville de Vouziers. Cependant ces actions entraînent dans le cadre du contrat enfance et jeunesse, la raison pour laquelle l'association obtenait une aide. Ce dispositif n'étant plus subventionné par l'État, les associations partenaires ont été réunies et informées de la fin du dispositif et des aides. M. Mallet a fait le choix de poursuivre son travail avec les scolaires. Françoise CAPPELLE propose donc de ne pas participer à l'acquisition de ces classeurs.

Fabien Lallemand estime que toutes les associations ne bénéficient pas du même traitement lors de l'octroi des subventions.

Frédéric Courvoisier-Clément regrette qu'il soit proposé de répondre défavorablement à cette demande même s'il convient que l'intéressé a été informé de la fin du dispositif. Il souligne par ailleurs le travail de qualité réalisé auprès des classes par M. Mallet.

Fabien Lallemand exprime son regret quant au fait que cette maladresse d'envoyer la facture sans s'être assuré préalablement qu'elle serait prise en charge soit sanctionnée par le refus d'accorder la subvention.

Concernant la subvention pour la **Chorale Cécilia** il est proposé qu'elle reste inchangée (150 €) mais qu'en plus la gratuité de la salle Bellevue à l'occasion du 35<sup>ème</sup> anniversaire de cette association lui soit octroyée.

L'ARGAT a également formulé une demande supplémentaire en vue de l'organisation de la journée mondiale de Roland Garros. Donc il est proposé d'attribuer la somme de 100 € habituelle et d'ajouter à cela une aide de 100 €. De plus d'autres soutiens vont être consentis comme la participation du service communication de la Ville pour l'édition d'un dépliant valorisant l'événement et la logistique des services techniques pour l'installation de panneaux d'information.

Comme il est procédé habituellement la demande de l'**association des Noël privés d'emploi les plus démunis** sera étudiée lors du dernier conseil municipal de l'année, lorsque le nombre d'enfants inscrits sera connu.

Françoise CAPPELLE rappelle les demandes de subvention qui ont reçu un avis défavorable lors de la commission des finances du 18 mars 2013. Le récapitulatif figure dans le compte rendu de celle-ci.

Les subventions aux associations sportives sont données par Françoise CAPPELLE. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT suggère que le coût de l'installation sportive soit analysé afin de chiffrer au plus près les aides dont bénéficient les associations. Françoise CAPPELLE indique que cela demande un travail fastidieux qui n'est pas facilement réalisable.

Les élus ont voté à l'unanimité les propositions de la commission des finances :

Sauf :

Concernant la demande de la subvention de l'**Amicale Philatélique** à la suite de l'acquisition de classeurs, le Maire propose de passer au vote afin de savoir qui accepte de verser une autre subvention :

*Vote : 9 VOIX POUR le versement, 15 VOIX CONTRE le versement (Claude ANCELME, Françoise CAPPELLE, Jean-Pierre BOSCHAT, Lydie GRÜN, Françoise BUSQUET, Ghislaine JACQUET, Anne-Marie DEGUILHEM, Solange MARTINEZ, André BERTHE, André POULAIN, Patrice SCHNEIDER, Jean-Claude GILBERT, Jean-Jacques COZETTE, Christine FORET, Michel MAYEUX) et 1 ABSTENTION (Frédéric COURVOISIER-CLEMENT)*

- Subventions aux unions locales CGT, CFE-CGC : 21 VOIX POUR ET 2 CONTRE (Chantal PETITJEAN et Fabien LALLEMAND) et 2 ABSTENTIONS (Yann DUGARD et Marie-Hélène MOREAU)

Et en raison de leur fonction de membre du bureau dans certaines associations, ne participent pas au vote :

- Lydie GRÜN pour la Condéenne ;
- Ghislaine JACQUET pour la CGT ;

- Chantal PETITJEAN pour le Club Omnisport Vouziers ;
- Frédéric COURVOISIER-CLEMENT pour le SAV Rugby ;
- Jean-Jacques COZETTE pour l'Association de Sauvegarde du Patrimoine ;
- Jean-Pierre BOSCHAT pour l'OMS ;
- Jean-Claude GILBERT pour l'ESV ;

## **VI – Tarifs accueil collectif de mineurs**

Françoise CAPPELLE poursuit la présentation. Elle détaille ce point, les documents ont été adressés préalablement aux élus afin qu'ils puissent les étudier. Les principaux éléments sont rappelés aux élus, notamment le nombre de personnels, la durée de l'accueil, le coût par famille...

Comme ce point ne suscite pas d'autres questions le Maire propose de passer au vote afin d'accepter les tarifs de l'accueil collectif de mineurs tels qu'ils ont été présentés.

*Vote : accord unanime*

## **VII – Admission en non valeur**

Françoise CAPPELLE donne lecture de la fiche qui a été transmise aux élus.

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il propose aux membres du conseil municipal d'admettre cette créance de 122,20 € en non-valeur :

*Vote : accord unanime*

## **VIII - Cotisation RASED**

Françoise CAPPELLE rappelle les éléments de la fiche de travail transmises aux élus. Le SIVU du Pôle Scolaire de Buzancy a proposé ses services pour émettre les titres de recettes en vue de la cotisation RASED.

Frédéric COURVOISIER-CLEMENT interpelle le Maire pour savoir à quel titre c'est le pôle scolaire de Buzancy qui a hérité de cette charge. Le Maire indique que l'inspecteur académique a sollicité diverses collectivités (y compris la Ville de Vouziers) et que le SIVU de Buzancy a lui accepté d'effectuer cette tâche.

Comme il n'y a pas d'autres commentaires le Maire propose de passer au vote afin d'accepter le versement d'une cotisation annuelle par enfant au SIVU du pôle scolaire de BUZANCY correspondant à la prise en charge du fonctionnement du RASED à compter de l'année scolaire 2012-2013 :

*Vote : accord unanime*

## **IX - Tarifs 2013 : ajout de tarifs bibliothèque**

Françoise CAPPELLE rappelle les éléments transmis aux élus concernant la proposition de tarifs pour la bibliothèque.

Aucune remarque n'est formulée sur ce point, le Maire propose donc aux élus d'accepter les nouveaux tarifs selon le tableau transmis.

*Vote : accord unanime*

## **X - Demande de subvention : VRD 2013 – Avenue Charles de Gaulle**

Le Maire prend la parole, il rappelle que cette demande de subventions fait suite à la construction de la maison de retraite privée située avenue Charles de Gaulle. En effet dans un souci d'accessibilité et de sécurité il convient de créer un trottoir. Le Maire précise le coût prévisionnel des travaux comme il est indiqué dans la fiche de travail transmise aux élus.

Ce dossier ne suscite pas de questions de la part des élus, le Maire propose donc de passer au vote afin de retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2013, de solliciter des subventions auprès de l'État (DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel annexé.

*Vote : accord unanime*

## **AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### **I – Règlement de l'Accueil Collectif de Mineurs**

Françoise CAPPELLE, qui est en charge des affaires scolaires et périscolaires, fait la présentation de ce point. Elle rappelle les changements qui sont proposés aux élus concernant le règlement.

Le Maire propose de passer au vote afin d'accepter la modification du règlement comme proposée dans l'annexe.

*Vote : accord unanime*

## **II – Report de la réforme des rythmes scolaires dans l’enseignement du premier degré à la rentrée scolaire 2014-2015**

Le Maire donne lecture de la fiche de travail qui a été adressée aux élus le 20 mars en même temps que la convocation.

Comme il n’y a pas de remarque le Maire propose de passer au vote afin de reporter l’application de ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

*Vote : accord unanime*

Christine Noiret-Richet intervient après le vote pour évoquer une mise en application difficile de cette réforme au-delà même du coût budgétaire évoqué.

Françoise CAPPELLE indique que les parents d’élève sont inquiets vis-à-vis de l’allongement de la journée de l’enfant.

Le Maire et Françoise CAPPELLE précisent également que de nombreuses interrogations doivent être levées afin de réussir la mise en œuvre de cette réforme.

## **Affaires d’urbanisme Marchés publics**

### **I – Échange de parcelles – application du plan d’alignement rue de Vouziers**

Le Maire présente ce dossier.

Ce point ne soulevant aucune remarque de la part des membres du conseil il propose de passer au vote afin d’autoriser l’opération foncière suivante :

- vente par la Commune de Vouziers à Monsieur LEMAITRE Olivier de la parcelle AY 192 de 3 m<sup>2</sup>, déclassée du domaine public communal, au prix de un euro la parcelle ;
  - achat par la Commune de Vouziers à Monsieur LEMAITRE Olivier de la parcelle AY 190 de 18 m<sup>2</sup>, incorporée au domaine public communal, au prix de un euro la parcelle ;
- les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la Commune de VOUZIERS.

*Vote : accord unanime*

## **Affaires de personnel**

### **I - Modification du tableau des emplois**

Le Maire laisse la parole à Mme Lemoine, Directrice Générale des Services, afin de présenter la modification proposée aux membres du conseil.

Après la présentation de Mme Lemoine, le Maire demande aux élus s'ils ont des questions, ils répondent par la négative, le Maire propose donc de passer au vote afin d'adopter le tableau des emplois communaux annexé, à compter du 1er avril 2013.

*Vote : accord unanime*

## **II - Rapport de présentation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire : résorption de l'emploi précaire**

Madame Lemoine poursuit avec la présentation de ce point. Elle rappelle les éléments essentiels de ce dossier qui ne soulève pas de remarques de la part des membres du conseil. Un seul agent est concerné. Sachant qu'il doit passer son concours en 2013, il est proposé de différer son accès en 2014 seulement pour le cas où il aurait échoué au concours auquel il est inscrit pour cette année 2013.

Le Maire propose de passer au vote afin d'adopter le rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé.

*Vote : accord unanime*

## **Affaires générales**

### **I - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers et de mise à disposition de locaux avec le FJEP/CS**

Le Maire laisse la parole à Mme Lemoine afin de présenter ce point. Celle-ci rappelle que les élus avaient accepté lors du conseil du 20 décembre 2012 la signature d'une convention qualifiée de provisoire. Le FJEP/Centre social était dans l'attente de l'agrément CAF pour son nouveau contrat de projet 2013-2016. Ce dernier ayant été obtenu, la ville propose une nouvelle convention qui expirera au 31 décembre 2016.

Le Maire demande s'il y a des questions, comme il n'y en a pas il propose de passer au vote afin de l'autoriser à signer la convention annexée.

*Vote : accord unanime*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.

Le Secrétaire de Séance

Geneviève COSSON

Annexes (déjà diffusées) :

- Annexe 1 : Récapitulatif des décisions municipales
- Annexe 2 : Rapport du Maire
- Annexe 3 : Compte administratif 2012 et budget primitif 2013
- Annexe 4 : Affectation des résultats
- Annexe 5 : Taux et contributions directes 2013
- Annexe 6 : Subventions de fonctionnement 2013 aux associations en contrat d'objectif avec la Ville
- Annexe 7 : Subventions de fonctionnement 2013 aux autres associations
- Annexe 8 : Tarifs accueil collectif de mineurs
- Annexe 9 : Admission en non-valeur
- Annexe 10 : Cotisation RASED
- Annexe 11 : Tarifs 2013 : ajout de tarifs bibliothèque
- Annexe 12 : Demande de subvention : VRD 2013 – Avenue Charles de Gaulle
- Annexe 13 : Règlement de l'accueil collectif de mineurs
- Annexe 14 : Report de la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2014/2015
- Annexe 15 : Echange de parcelles – application du plan d'alignement rue de Vouziers
- Annexe 16 : Modification du tableau des emplois
- Annexe 17 : Rapport de présentation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire : résorption de l'emploi précaire
- Annexe 18 : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers et de mise à disposition de locaux avec le FJEP

## **Récapitulatif des décisions municipales**

- **2013/01** : Cette décision a pour objet la création d'une régie de recettes pour la piscine
- **2013/02** : Cette décision a pour objet la modification de la régie de recette "Vacances Vouzinoises", elle concerne plus particulièrement l'ajout d'un mode de recouvrement.
- **2013/03** : Cette décision a pour objet la modification de la Régie de recette "Bibliothèque", comme pour la décision précédente il s'agit de l'ajout d'un mode de recouvrement
- **2013/04** : Cette décision a pour objet la modification de la Régie de recette "Piscine"
- **2013/05** : Cette décision concerne l'indemnisation versée par Groupama pour le vol avec effraction dans la salle Bellevue survenu le 1<sup>er</sup> février 2012 d'un montant de 508,75 €



# **LE COMPTE ADMINISTRATIF 2012 ET LE BUDGET PRIMITIF 2013**



Travaux de voirie



Travaux sur le parking du Champ de Foire



Travaux sur la Place Carnot



La structure Petite Enfance



Station d'épuration en construction

Rapport de présentation fait par le Maire

**Claude ANCELME**  
26 mars 2013

# SOMMAIRE

Introduction .....	p 3 à 6
Section de Fonctionnement .....	p 7 à 18
Recettes : .....	p 7 à 13
Dépenses : .....	p 14 à 17
Synthèse : .....	p 18
Section d'Investissement .....	p 19 à 21
Recettes : .....	p 20
Dépenses : .....	p 21
Conclusion .....	p 22

# INTRODUCTION

Les grands axes de la stratégie financière 2013 ont été discutés par les Elus au cours du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 19 février 2013. Ils ont été présentés à la Commission des Finances le 18 mars 2013 tout comme la présentation des comptes administratifs 2012 des budgets Ville, Eau et Assainissement.

Désormais les collectivités ont jusqu'au 15 avril pour adopter leur budget primitif. Nous avons fait le choix de nous tenir au rythme habituel afin de ne pas retarder la mise en œuvre des décisions.

Le contexte national n'a jamais été aussi présent dans les choix que nous avons à faire. Début mars l'association des Maires de France avait regretté l'annonce sans concertation d'une nouvelle vague de restriction des dotations allouées aux Collectivités pour les exercices 2013-2015 à hauteur de 4.5 milliards. La tâche du gouvernement est lourde puisque après 10 mois de prise de fonction il doit s'attaquer à la réduction d'un déficit public sans précédent accumulé au cours des 10 dernières années.

Le Premier ministre a réuni le 12 mars 2013 la première conférence des finances locales à laquelle participaient les présidents des associations représentant les collectivités territoriales dont l'Association des Petites Villes de France. C'est une association à laquelle la Ville de Vouziers adhère depuis plusieurs années. Le Premier Ministre a annoncé l'ouverture de 6 chantiers prioritaires :

- La répartition des efforts
- L'évaluation des dépenses contraintes
- L'évolution des ressources des différents niveaux de collectivités
- La péréquation
- L'accès au crédit
- L'avenir de la contractualisation Etat-régions

Ces questions ne nous sont pas étrangères, ce sont des questions que nous avons soulevées lors de la présentation de nos 3 précédents budgets. Elles vont enfin être inscrites dans un projet de travail en concertation avec les Collectivités.

Vouziers, comme toutes les collectivités va participer à l'effort collectif. Cependant il faut prendre en compte le fait que le budget d'une collectivité ne permet pas une réactivité immédiate. En effet, les décisions, les investissements décidés s'inscrivent forcément dans la durée.

A l'occasion de cette conférence il a aussi été rappelé que le bloc communal porte aujourd'hui à lui seul près des deux tiers de l'investissement public local. Or, indiscutablement, la diminution des dotations nous conduit à réduire les projets locaux porteurs de développement économique, d'emplois et de services à la population.

Je m'associe à l'idée qu'il faut veiller :

- à ce que la réduction soit effectuée proportionnellement entre les différents niveaux de collectivités – régions, départements, communes, EPCI - dans les ressources locales totales.

- à ce que la réflexion sur l'autonomie fiscale des départements et des régions ne conduise pas à la remise en cause de l'autonomie fiscale du bloc communal.
- à ce que soit étudié l'allègement « provisoire » des normes dans ces temps de restriction budgétaire,

Et enfin veiller à obtenir des engagements pour que l'État cesse de transférer sur les collectivités des dépenses liées à l'exercice de ses compétences.

Peu de modifications ont été apportées aux éléments qui vous ont été présentés lors des Orientations Budgétaires. Françoise CAPPELLE vous précisera les variations à l'occasion de ses commentaires détaillés.

Dans les budgets 2013 de la Ville, ont été retenues les grandes orientations suivantes :

- ⇒ Ne pas lancer de nouveaux programmes d'investissement en cette fin de mandat qui engageraient, voir entraveraient les moyens d'action de la prochaine équipe,
- ⇒ Contenir les taux d'imposition communaux en appliquant une augmentation mesurée de 2 %. Cette augmentation permettra de couvrir en partie seulement les dépenses de fonctionnement en année pleine de la nouvelle structure de la Petite Enfance, nouveau service public indispensable offert aux Vouzinois. Cela renforce indéniablement l'attractivité de notre Ville centre.
- ⇒ Contenir l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en adéquation avec les ressources de la Ville. C'est la continuité d'une conduite tenue tout au long de ce mandat
- ⇒ Sauvegarder les subventionnements au tissu associatif local, moteur de l'activité économique, culturelle, sociale et sportive de la Ville
- ⇒ Préserver notre politique d'entretien de notre cadre de vie et de notre patrimoine bâti : l'entretien de la voirie communale, des parcs publics, des églises, de l'éclairage public et des logements communaux notamment,
- ⇒ Dans le cadre d'une politique d'anticipation de l'urbanisation à plus long terme, nous inscrivons les moyens nécessaires à la constitution d'une réserve foncière décidée en 2012. Nous enregistrons en 2013 le deuxième versement de l'acquisition des parcelles aux Consorts Justin. C'est le choix délibéré de lutter contre une hémorragie démographique. Et c'est en parfaite cohérence avec notre positionnement pour préserver l'emploi local qui permet de fixer ou de faire venir des habitants. Notre mobilisation pour le rachat du bâtiment industriel d'A.M.I en est le plus bel exemple.
- ⇒ Enfin, nous sommes engagés dans un très gros programme pour notre **assainissement**. Avec un budget d'investissements de 4 295 000 € 2013 devrait enregistrer la fin des travaux de la station et de la création du bassin et voir se

préciser les travaux pour le raccordement de Blaise et Chestres. Sur ce budget, nous procéderons également à la désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour lancer le choix du mode de gestion du service de l'assainissement pour les 15 à 20 prochaines années. En effet, la délégation de service public assurée par VEOLIA expirera le 31 décembre 2014.

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2013 respecte ces grandes orientations.

Il est conçu vous l'aurez compris dans un environnement économique de crise qui voit la commune privée de plusieurs de ses ressources.

La diminution des subventions des partenaires institutionnels : conseil général, conseil régional mais aussi, la baisse des dotations liée à la baisse de la population et le gel des dotations qui se poursuit.

Enfin, le budget de la Ville enregistre le transfert de toute la fiscalité économique vers la Communauté de Commune de l'Argonne Ardennaise.

En contrepartie, en 2013, une compensation de cette fiscalité sera versée à hauteur de ce qui a été enregistré en 2012.

Ce transfert de fiscalité que nous avons voté permettra à la Communauté de Communes de drainer des financements sur notre territoire par le biais d'une dotation globale de fonctionnement bonifiée pour la 2C2A.

Il faudra dans le cadre de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) définir les règles de répartition de la fiscalité économique entre les différentes communes membres.

Cela devrait autoriser une vision mieux partagée de notre territoire. Elle devrait permettre de se réjouir de l'installation d'une entreprise dans n'importe laquelle des 100 communes membres, ou se rassurer d'une mutualisation possible en cas de fermeture d'une autre sur une autre commune. Nous sommes représentés à la CLECT et veillerons au choix des critères de répartition.

Ce budget se veut **Cohérent** et **Efficient** :

**Cohérent** parce qu'il est bâti sur des objectifs prenant en considération les incidences de la crise économique.

**Efficient** parce qu'il maintient le cap sur les objectifs et les promesses faites aux Vouzinoises en début de mandat :

- Par l'offre de services publics proposés de la meilleure qualité possible au moindre coût,
- Par des taux d'imposition communaux contenus en dépit des réductions des dotations,
- Par la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement (charges à caractère général, charges de personnel)
- Par la poursuite des chantiers qui ont été engagés

En 2013, nous engagerons également une véritable réflexion et une concertation pour la mise en œuvre du changement des rythmes scolaires en septembre 2014. C'est un

projet qui devrait mobiliser les commissions, le Maire, l'adjointe en charge de ces questions et tous ses collègues qui voudront s'associer à la réflexion. Ce travail permettra de mieux évaluer l'incidence financière réelle de ce nouveau service obligatoire à compter de 2014.

L'année 2013 ne sera donc pas un long fleuve tranquille.

Je passe la parole à Françoise CAPPELLE pour revenir en détail sur les comptes-administratifs 2012 et les budgets 2013 qui seront étudiés comme depuis plusieurs années de manière concomitante.

***SECTION DE***  
***FONCTIONNEMENT***

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

*(pages 7 et 8 du document comptable)*

## 1) Compte Administratif 2012 - taux de réalisation des prévisions :

Chapitres		Prévision 2012	Réalisation 2012	Taux de réalisation
013	Atténuation de charges	54 000,00	78 612,87	n.s.
042	Transfert entre section	10 500,00	10 479,03	99,80
70	Produits des services, du domaine	200 000,00	247 356,60	123,67
73	Impôts et taxes	1 905 000,00	2 024 528,60	106,27
74	Dotations - participations	1 909 500,00	1 936 441,34	101,41
75	Autres produits de gestion courante	119 000,00	121 899,05	102,43
77	Produits exceptionnels	3 316,26	421 412,67	n.s.
78	Reprise sur provisions		1497,82	
Recettes de l'exercice		4 201 316,26	4 841 227,98	114,76
Résultat reporté		454 683,74	454 683,74	
<b>RECETTES</b>		<b>4 656 000,00</b>	<b>5 295 911,72</b>	<b>113,75</b>

## **2) Compte Administratif 2012 - comparaison des réalisations 2011/2012:**

<b>Chapitres</b>		<b>Réalisation 2011</b>	<b>Réalisation 2012</b>	<b>Evolution</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	929 084,09	454 683,74	n.s.
013	Atténuation de charges	58 960,74	78 612,87	+ 33,33 %
042	Transferts entre sections	17 500,70	10 479,03	n.s.
70	Produits des services, du domaine	232 527,92	247 356,60	+ 6,37 %
73	Impôts et taxes	1 874 373,21	2 024 528,60	+ 8,01 %
74	Dotations et participations	2 006 117,30	1 936 441,34	- 3,47 %
75	Autres produits de gestion courante	123 921,32	121 899,05	- 1,12 %
77	Produits exceptionnels	36 053,34	421 412,67	n.s.
78	Reprise sur provisions	1 925,64	1497,82	n.s.
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 279 834,26</b>	<b>5 295 911,72</b>	<b>+ 0,31 %</b>

# BUDGET PRIMITIF 2013

## ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>	
011	1 361 000,00		002	799 012,32
012	2 060 000,00		013	54 000,00
014	79 500,00		042	27 000,00
022	263 650,00		70	213 000,00
023	309 500,00		73	2 188 500,00
042	192 000,00		74	1 635 000,00
65	595 300,00		75	119 000,00
66	166 000,00		77	2 487,68
67	10 500,00			
68	500,00			
	<b>5 038 000,00</b>			<b>5 038 000,00</b>

## CONTRIBUTIONS DIRECTES 2013

I - L'état fiscal 2013 est parvenu en Mairie le 5 mars 2013.

Le produit des contributions directes était basé au moment des orientations budgétaires sur une augmentation des bases de 1,8 % et des taux de 2 %.

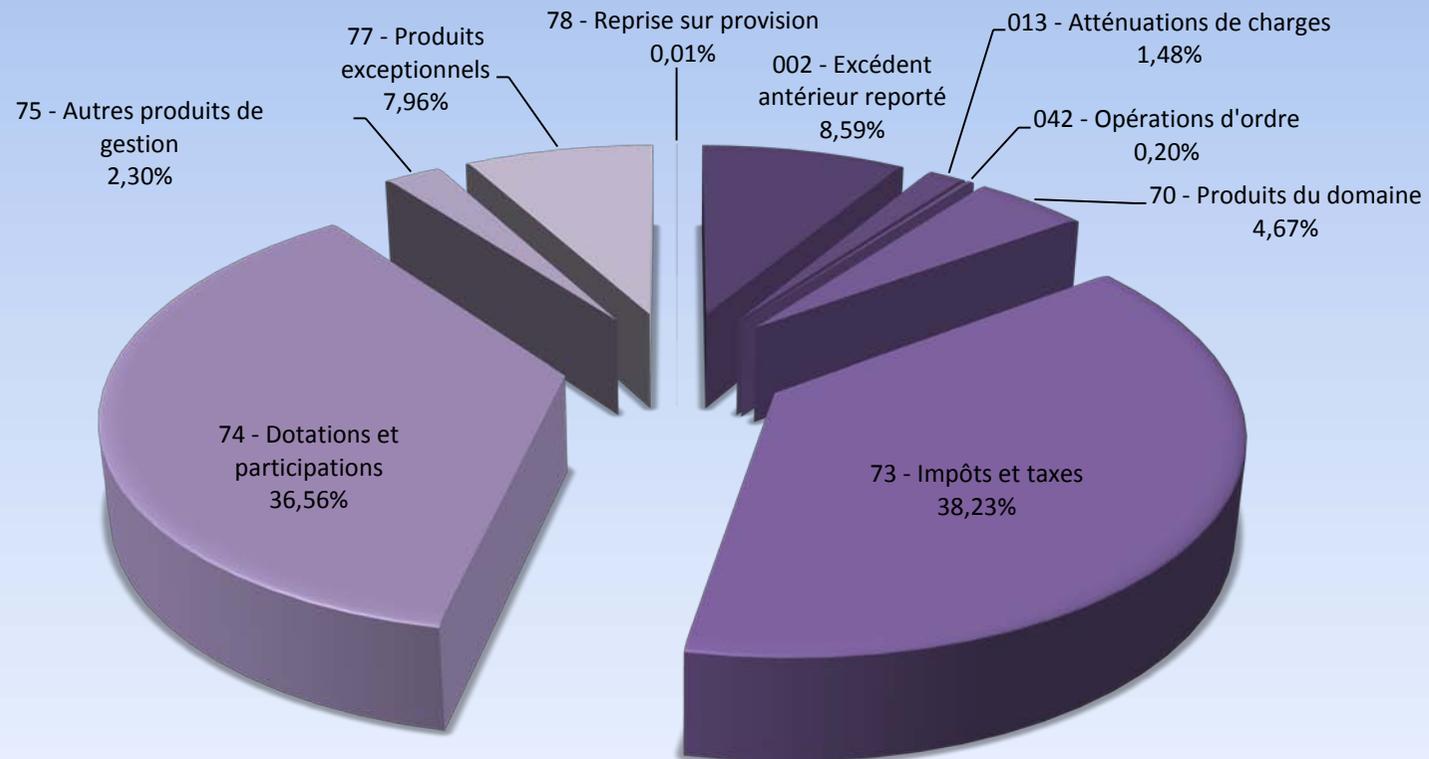
Les bases prévisionnelles 2013 présentent les évolutions suivantes :

- Taxe d'habitation : + 2,30 %,
- Taxe Foncière (bâti) : + 3,08 %,
- Taxe Foncière (non bâti) : + 0,86 %,

Ces bases sur lesquelles s'appliquent des taux permettent d'envisager les recettes suivantes :

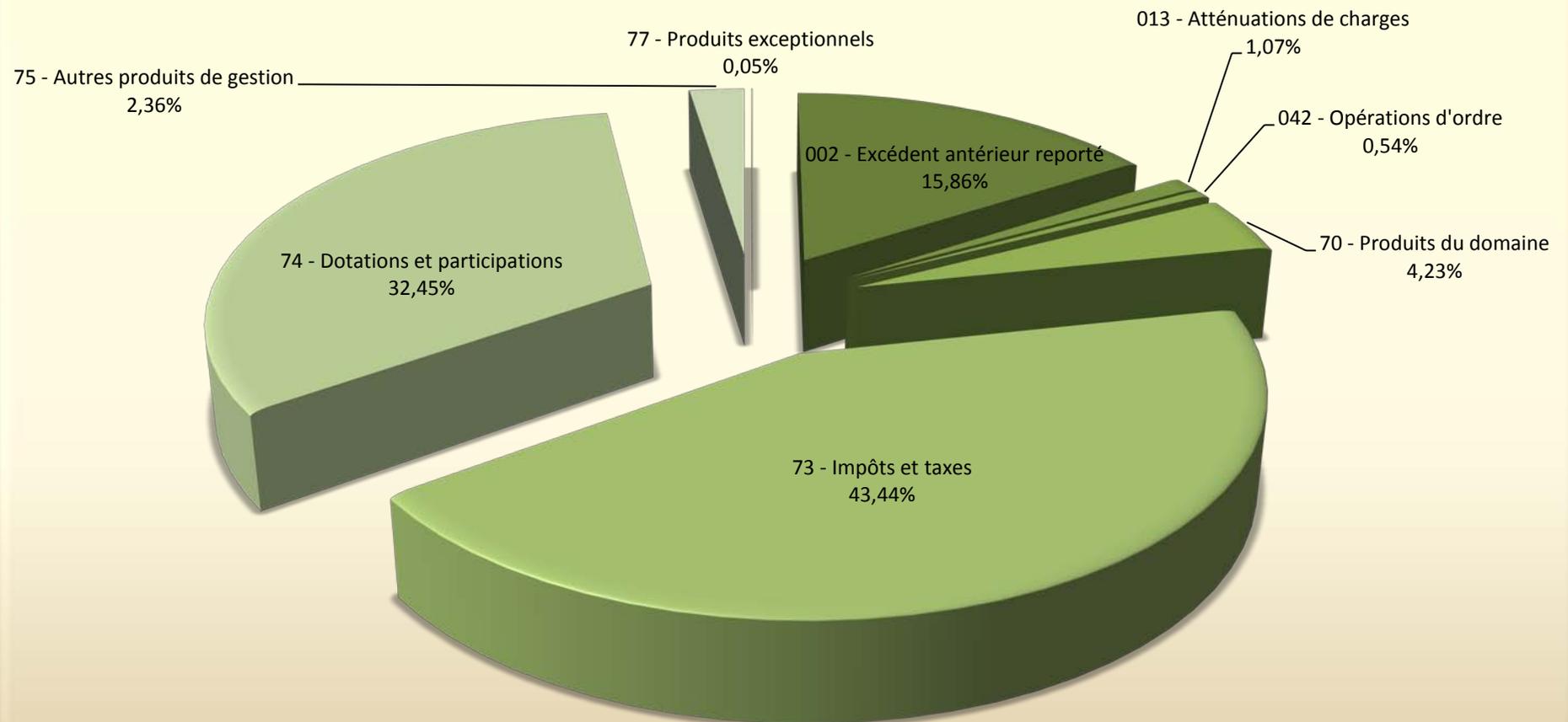
	<b>Bases 2013</b>	<b>Taux 2012 + 2 %</b>	<b>Produit</b>
Taxe d'habitation	3 802 000	19,23 %	731 125
Foncier bâti	3 813 000	14,56 %	555 173
Foncier non bâti	132 000	24,76 %	32 683
<b>TOTAL</b>			<b>1 318 981</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012 Recettes de fonctionnement par chapitre



## BUDGET PRIMITIF 2013

### Recettes de fonctionnement par chapitre



# LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

*(pages 11 à 14 du document comptable)*

## 1) Compte Administratif 2012 - taux de réalisation des prévisions :

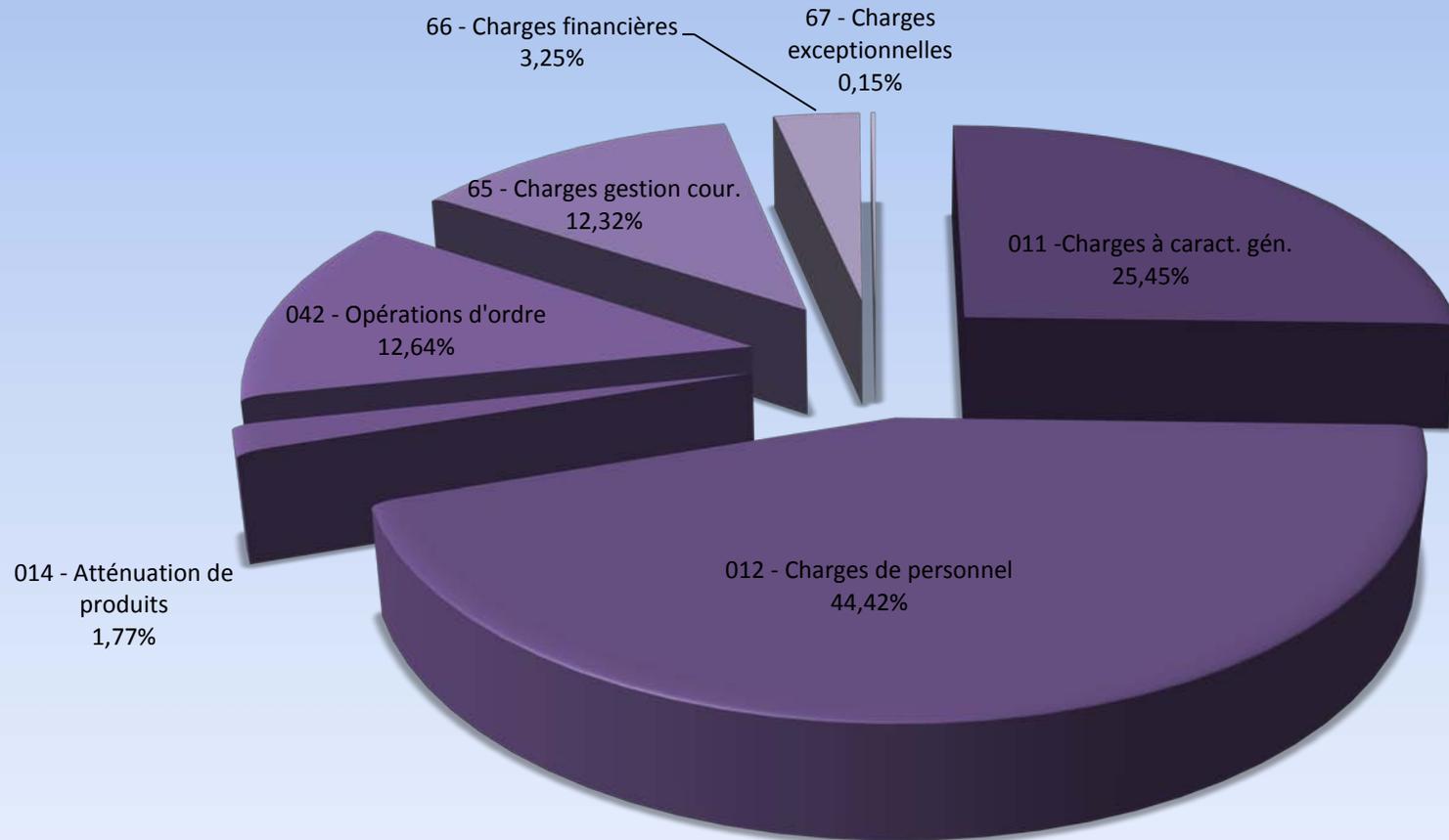
Chapitres		Prévision 2012	Réalisation 2012	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	1 268 000,00	1 144 439,43	90,25
012	Charges de personnel et assim.	2 060 000,00	1 997 504,36	96,96
014	Atténuations de produits	79 500,00	79 432,00	99,91
022	Dépenses imprévues	10 500,00		
023	Virement en Investissement	332 000,00		
042	Transfert entre section	174 000,00	568 535,04	n.s.
65	Charges de gestion courante	567 500,00	553 914,95	97,60
66	Charges financières	154 000,00	146 207,85	94,94
67	Charges exceptionnelles	10 500,00	6 865,77	65,38
<b>Total</b>		<b>4 656 000,00</b>	<b>4 496 899,40</b>	<b>96,58</b>

**2) Compte Administratif 2012 - comparaison des réalisations 2011/2012 :**

<i>Chapitres</i>		<i>Réalisation 2011</i>	<i>Réalisation 2011</i>	<i>Evolution</i>
011	Charges à caractère général	1 065 894,31	1 144 439,43	+ 7,36
012	Charges de personnel et assimilés	1 954 090,59	1 997 504,36	+ 2,22
014	Atténuations de produits	78 580,00	79 432,00	+ 1,08
042	Transfert entre section	201 941,23	568 535,04	n.s.
65	Charges de gestion courante	572 428,05	553 914,95	- 3,23
66	Charges financières	87 084,05	146 207,85	+ 67,89
67	Charges exceptionnelles	6 479,65	6 865,77	+ 5,95
68	Provision pour risques et charges	100,00		
<b>Total</b>		<b>3 966 597,88</b>	<b>4 496 899,40</b>	<b>+ 13,36</b>

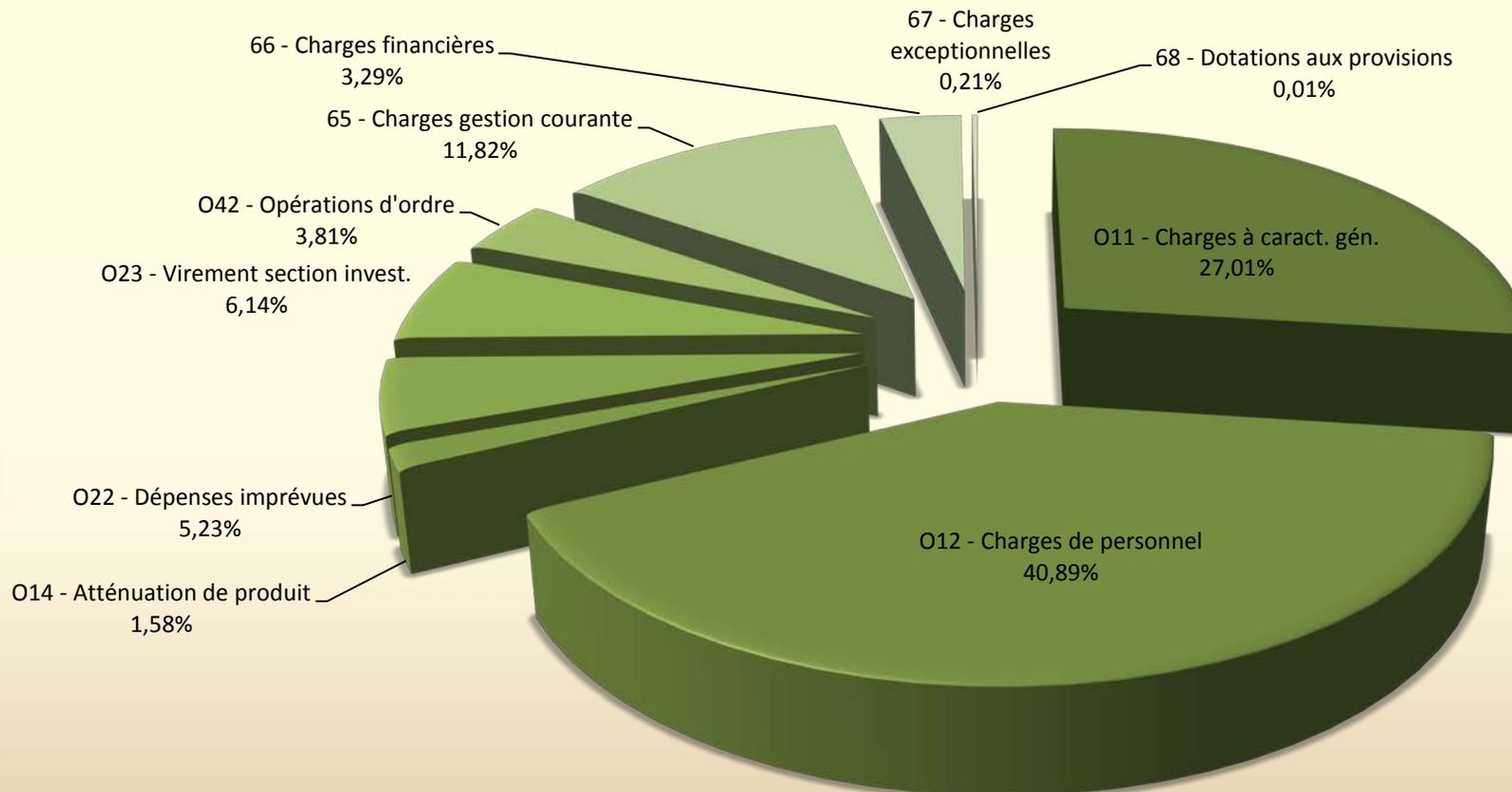
## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

### Dépenses de fonctionnement par chapitre



## BUDGET PRIMITIF 2013

### Dépenses de fonctionnement par chapitre



## **SYNTHÈSE**

Concernant le Compte Administratif 2012, une bonne maîtrise des dépenses, a permis de dégager un excédent de 799 012,32 €

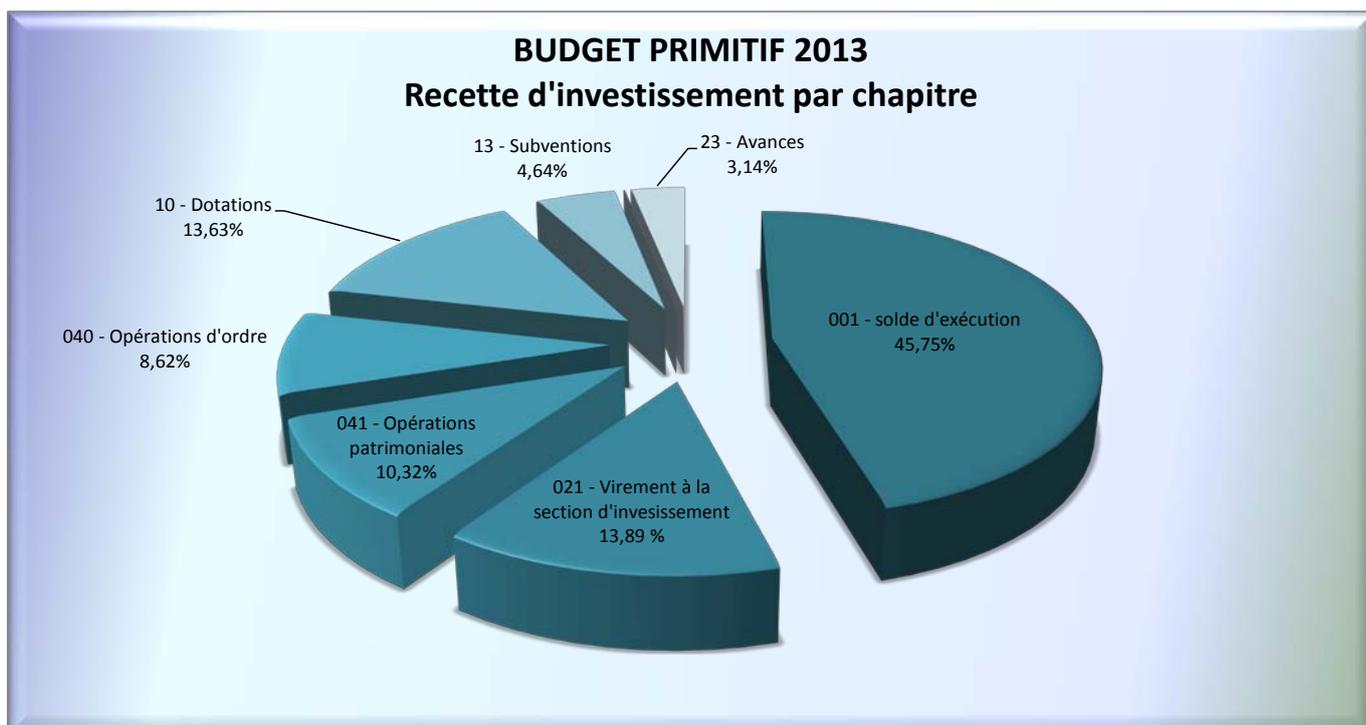
Concernant le Budget Primitif 2013, nous proposons la poursuite d'une gestion très suivie de nos dépenses afin de maintenir une politique de pression fiscale contenue.

***SECTION***  
***D'INVESTISSEMENT***

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

(pages 16 et 17 du document comptable)

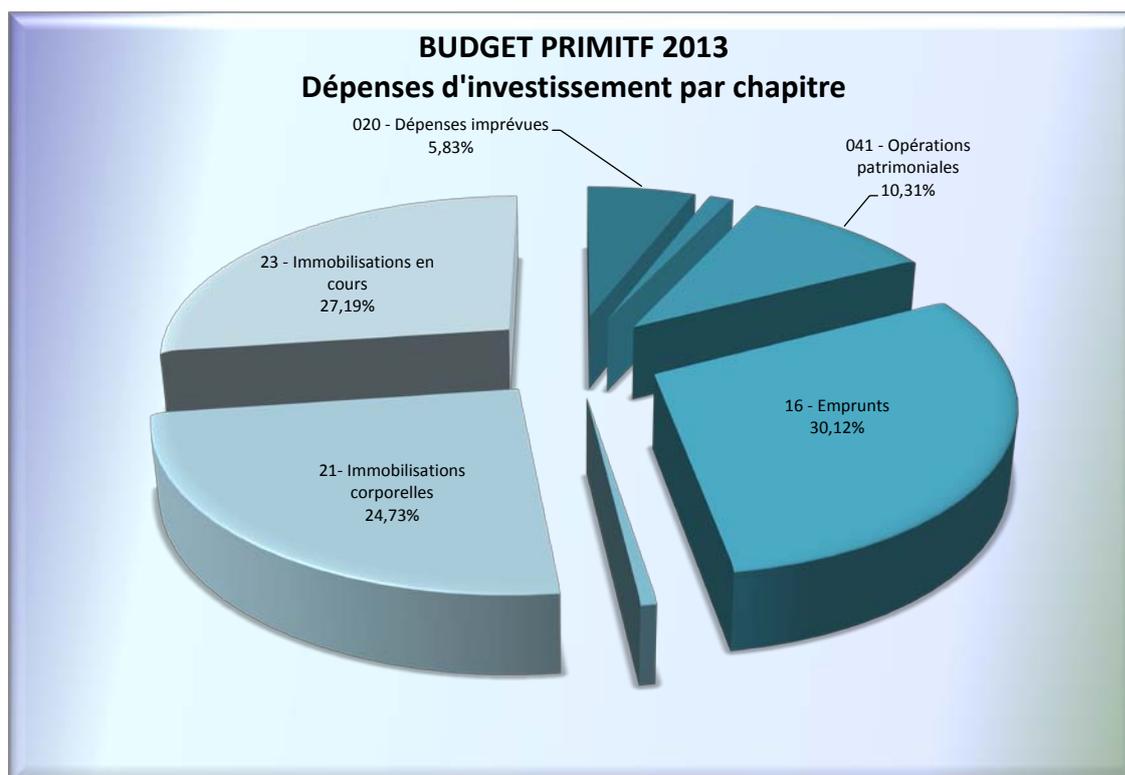
### Composition des recettes d'Investissement 2013 :



# LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(pages 18 à 23 du document comptable)

## Composition des dépenses d'Investissement 2013 :



## CONCLUSION

Je précise que ce budget est en parfaite concordance avec le rapport de gestion du Receveur Municipal, Mr Yvan MEUNIER. Je salue la qualité des relations de confiance et de professionnalisme qui nous lie.

Le budget d'une Ville ne se résume pas à des chiffres.

Il se traduit concrètement par des services rendus aux habitants, des salaires versés aux agents qui se mobilisent au quotidien pour l'entretien des espaces publics, la propreté, la qualité de vie, l'instruction des autorisations d'urbanisme, la mobilisation des services techniques pour soutenir la logistique lors de l'organisation des manifestations des associations, les repas servis au restaurant scolaire qui accueille 110 enfants chaque jour, les écoles, les équipements sportifs, les grands rendez-vous de la foire commerciale, du marché de Noël, le temps fort du repas des anciens, des trophées sportifs, l'édition de notre 3V, la mise à jour d'un site internet pour être au plus près des administrés.

Je remercie tous les agents communaux qui se mobilisent pour offrir un service de qualité à la population ou une gestion administrative, juridique et comptable professionnelles des dossiers décidés par les élus.

Je remercie chacun des élus qui, à sa mesure, a participé aux prises de décisions et/ou à la mise en œuvre des actions relatées et chiffrées dans le compte administratif. Merci de poursuivre votre mobilisation pour la mise en mouvement des projets 2013.

Enfin merci à Françoise CAPPELLE pour la qualité de la prise en charge de sa délégation aux finances.



COMPTE ADMINISTRATIF 2012

BUDGET PRIMITIF 2013

Commission des finances du 18 mars 2013

---

# SOMMAIRE

## BUDGET VILLE

Récapitulatif du compte administratif 2012	page 3
Résultats 2012	page 4
Présentation générale du Budget primitif 2013	page 5

Recettes de fonctionnement	pages 7 à 10
Dépenses de fonctionnement	pages 11 à 14

Recettes d'investissement	page 16
Détail des subventions d'équipement	page 17

Dépenses d'investissement	pages 18 & 19
Détail des logiciels, frais d'insertion et d'études	page 20
Détail des acquisitions	page 21
Détail des travaux de bâtiments	page 22
Détail des autres travaux	page 23

## BUDGET DE L'EAU

Section d'exploitation	page 25
Section d'investissement	page 26
Résultats	page 27

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation	page 29
Section d'investissement	page 30
Résultats	page 31

## COMPTE ADMINISTRATIF 2012

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
011 - Charges à caract. gén.	1 144 439,43	002 - Excédent antérieur reporté	454 683,74
012 - Charges de personnel	1 997 504,36	013 - Atténuations de charges	78 612,87
014 - Atténuation de produits	79 432,00	042 - Opérations d'ordre	10 479,03
042 - Opérations d'ordre	568 535,04	70 - Produits du domaine	247 356,60
65 - Charges gestion cour.	553 914,95	73 - Impôts et taxes	2 024 528,60
66 - Charges financières	146 207,85	74 - Dotations et participations	1 936 441,34
67 - Charges exceptionnelles	6 865,77	75 - Autres produits de gestion	121 899,05
68 - Dotations aux provisions	0,00	77 - Produits exceptionnels	421 412,67
		78 - Reprise sur provision	497,82
<b>Total</b>	<b>4 496 899,40</b>	<b>Total</b>	<b>5 295 911,72</b>

<b>INVESTISSEMENT REALISATIONS</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
001- Solde d'exécution	250 481,27		
040 - Opérations d'ordre	10 479,03	040 - Opérations d'ordre	568 535,04
041 - Opérations patrimoniales	1 360 304,25	041 - Opérations patrimoniales	1 360 304,25
16 - Emprunts	441 425,53	10 - Dotations	931 928,79
20 - Immobilisations incorporelles	10 365,70	13 - Subventions	376 471,08
204 - Subventions versées	33 747,00	16 - Emprunts	1 984 044,03
21- Immobilisations corporelles	187 302,82	23 - Immobilisations en cours	78 911,07
23 - Immobilisations en cours	646 889,80		
10 - Petite Enfance	596 999,27		
11- Champ de Foire	515 057,09		
13 - Réseaux pluvial	227 849,61		
<b>Total</b>	<b>4 280 901,37</b>	<b>Total</b>	<b>5 300 194,26</b>

<b>INVESTISSEMENT REPORTS</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>
20- Immobilisations incorporelles	9 556,18		
21- Immobilisations corporelles	9 193,57		
23 - Immobilisations en cours	252 938,24	13 - Subventions	419 555,33
10 - Petite Enfance	52 426,90		
11 - Champ de Foire	92 568,92		
<b>Total</b>	<b>416 683,81</b>	<b>Total</b>	<b>419 555,33</b>

<b>INVESTISSEMENT TOTAL</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Total</b>	<b>Montant</b>	<b>Total</b>	<b>Montant</b>
<b>Total</b>	<b>4 697 585,18</b>	<b>Total</b>	<b>5 719 749,59</b>

## RESULTATS 2012

### Section d'Investissement

Recettes de l'exercice	4 441 641,62 €
Virement de la section investissement 2011	858 552,64 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>5 300 194,26 €</b>

Dépenses de l'exercice	4 030 420,10 €
Résultat d'investissement 2011	250 481,27 €
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>4 280 901,37 €</b>

**Résultat d'investissement** **1 019 292,89 €**

Reports	
Dépenses	416 683,81 €
Recettes	419 555,33 €

**Résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser** **1 022 164,41 €**

### Section de Fonctionnement

Recettes de l'exercice	4 841 227,98 €
Excédent reporté 2011	454 683,74 €
<b>Total des recettes</b>	<b>5 295 911,72 €</b>

**Total des dépenses de l'exercice** **4 496 899,40 €**

Excédent cumulé 799 012,32 €

## BUDGET PRIMITIF 2013

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
O11 - Charges à caract. gén.	1 361 000,00		
O12 - Charges de personnel	2 060 000,00	002 - Excédent antérieur reporté	799 012,32
O14 - Atténuation de produit	79 500,00	013 - Atténuations de charges	54 000,00
O22 - Dépenses imprévues	263 650,00	042 - Opérations d'ordre	27 000,00
O23 - Virement section invest.	309 500,00	70 - Produits du domaine	213 000,00
O42 - Opérations d'ordre	192 000,00	73 - Impôts et taxes	2 188 500,00
65 - Charges gestion courante	595 350,00	74 - Dotations et participations	1 635 000,00
66 - Charges financières	166 000,00	75 - Autres produits de gestion	119 000,00
67 - Charges exceptionnelles	10 500,00	77 - Produits exceptionnels	2 487,68
68 - Dotations aux provisions	500,00		
<b>Total</b>	<b>5 038 000,00</b>	<b>Total</b>	<b>5 038 000,00</b>

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
020 - Dépenses imprévues	130 000,00	001 - solde d'exécution	1 019 292,89
040 - Opérations d'ordre	27 000,00	021- Virement section fonct.	309 500,00
041 - Opérations patrimoniales	230 000,00	041 - Opérations patrimoniales	230 000,00
16 - Emprunts	672 000,00	040 - Opérations d'ordre	192 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	13 716,19	10 - Dotations	303 600,00
21- Immobilisations corporelles	551 600,00	13 - Subventions	103 400,00
23 - Immobilisations en cours	606 500,00	16 - Emprunt	151,78
		23 - Avances	70 000,00
<b>Total</b>	<b>2 230 816,19</b>	<b>Total</b>	<b>2 227 944,67</b>
Reports			
Dépenses	416 683,81	Recettes	419 555,33
Crédits ouverts			
<b>Total</b>	<b>2 647 500,00</b>	<b>Total</b>	<b>2 647 500,00</b>

**SECTION**

**DE**

**FONCTIONNEMENT**

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budget Total 2012	Compte Administratif 2012	Propositions 2013
<b>002 - Excédent de fonctionnement</b>		<b>454 683,74</b>	<b>454 683,74</b>	<b>799 012,32</b>
6419	Remboursement sur rémunérations	54 000,00	78 612,87	54 000,00
<b>Chapitre 013</b>		<b>54 000,00</b>	<b>78 612,87</b>	<b>54 000,00</b>
777	Amort. subventions d'investissement	10 500,00	10 479,03	27 000,00
<b>042 - Opérations d'ordre</b>		<b>10 500,00</b>	<b>10 479,03</b>	<b>27 000,00</b>
7022	Coupe de bois		2 050,00	
70311	Concessions cimetières	1 500,00	2 215,55	1 500,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	1 400,00	1 477,00	1 400,00
7035	Location droits de chasse		119,55	
7062	Redevances bibliothèque	3 000,00	3 978,55	3 500,00
70631	Redevances piscine	76 000,00	114 219,25	96 000,00
70632	Redevances vacances vouzinoises	600,00	580,00	600,00
7066	Redevances ACM	21 000,00	23 208,35	21 000,00
7067	Redevances garderies et cantine	72 000,00	72 925,75	68 000,00
70688	Autres prestations de services (photocopies)		17,46	
7083	Locations diverses (matériel)	500,00	1 110,85	500,00
70878	Rembours. divers (charges locatives)	12 500,00	12 009,78	9 000,00
7088	Abonnement & divers (curieux vouzinois,...)	11 500,00	13 444,51	11 500,00
<b>Chapitre 70</b>		<b>200 000,00</b>	<b>247 356,60</b>	<b>213 000,00</b>
7311	Taxes foncières et d'habitation	1 505 000,00	1 518 816,00	1 318 000,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	157 000,00	157 404,00	
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	107 000,00	192 903,00	
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de...	31 000,00	33 285,00	
7321	Attribution de compensation			754 000,00
7325	FPIC		11 459,00	11 500,00
7336	Droits de place	13 000,00	14 203,95	13 000,00
7338	Autres taxes (relais bouygues télécom)	3 000,00	2 982,56	3 000,00
7351	Taxes sur l'électricité	82 000,00	85 360,89	82 000,00
7362	Taxe de séjour		200,00	
7368	Emplacements publicitaires	800,00	475,20	800,00
7381	Taxes droits de mutation	6 200,00	7 439,00	6 200,00
<b>Chapitre 73</b>		<b>1 905 000,00</b>	<b>2 024 528,60</b>	<b>2 188 500,00</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Budget Total 2012	Compte Administratif 2012	Propositions 2013
74111	Dotation Globale de Fonctionnement	1 018 000,00	1 019 894,00	847 000,00
74121	Dotation de Solidarité Rurale	216 000,00	218 908,00	216 000,00
74127	Dotation Nationale de Péréquation	18 000,00	22 190,00	18 000,00
746	Dotation Générale de Décentralisation	300,00	271,00	200,00
74718	Autres participations de l'Etat	1 000,00	3 639,40	1 300,00
74748	Particip. des communes (dérogations scol.)	60 000,00	57 760,00	55 000,00
74751	Participations CCAA (piscine)	275 000,00	274 954,56	219 000,00
7478	Part. divers organismes (caf, cnc, ...)	22 000,00	30 428,51	28 000,00
74832	Attribution du F.D.T.P.	130 000,00	138 379,00	124 500,00
74833	Compensation titre T.P.	34 000,00	34 363,00	<del>                    </del>
74834	Compensation exo. T.F.	14 500,00	14 775,00	14 500,00
74835	Compensation exo. T.H.	106 500,00	106 454,00	106 500,00
7484	Dotation de recensement	9 200,00	9 275,00	<del>                    </del>
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 000,00	5 030,00	5 000,00
7488	Autres dotations		119,87	
<b>Chapitre 74</b>		<b>1 909 500,00</b>	<b>1 936 441,34</b>	<b>1 635 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	112 000,00	116 088,05	114 000,00
757	Redevances versées (gaz)	2 000,00	2 426,00	2 000,00
758	Produits divers	5 000,00	3 385,00	3 000,00
<b>Chapitre 75</b>		<b>119 000,00</b>	<b>121 899,05</b>	<b>119 000,00</b>
7714	Recouvrement sur admission en non valeur	<del>                    </del>	26,00	<del>                    </del>
775	Produits des cessions	<del>                    </del>	395 121,70	<del>                    </del>
7788	Produits exceptionnels	3 316,26	26 264,97	2 487,68
<b>Chapitre 77</b>		<b>3 316,26</b>	<b>421 412,67</b>	<b>2 487,68</b>
7817	Reprise sur provision	<del>                    </del>	497,82	<del>                    </del>
<b>Chapitre 78</b>		<b>0,00</b>	<b>497,82</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>4 656 000,00</b>	<b>5 295 911,72</b>	<b>5 038 000,00</b>

## VILLE DE VOUZIERS

Contributions directes		Montants 2012	Montants 2013
<b>Taxe d'habitation</b>		700 569	731 011
Bases	3 700 000		+ 2 % sur les taux
Taux	18,85%		+ 1,8 % sur les bases
<b>Taxe Foncier Bâti</b>		527 871	554 997
Bases	3 703 000		+ évolution physique
Taux	14,27%		des bases
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>		31 762	32 677
Bases	131 000		
Taux	24,27%		
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>		247 642	FPU
Bases	1 379 000		
Taux	17,95%		
Rôles supplémentaires		2 635	
PRODUIT ADDITIONNEL FNB		5 997	FPU
<b>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>		157 404	FPU
<b>Taxe sur les Surfaces COMmerciales</b>		192 903	FPU
Coefficient passé à 1,05 à compter du 01/01/2012			
<b>Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux</b>		33 267	FPU
<b>Attribution de compensation</b>			754 259
	Réalisé 2012		Etat 1259 - 2012
CFE	247 642		247 531
CVAE	161 954		157 404
IFER	33 267		31 392
TASCOM	192 903		107 072
PRODUIT ADDITIONNEL FNB	5 997		6 066
Suppression part salaires	170 916		170 916
Allocation compensatrice CFE	34 363		33 878
	<b>847 042</b>		

<b>Taxes sur l'électricité</b>	85 361	82 000
Coefficient passé à 8 à compter du 01/01/2012		
<b>Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales</b>		
	11 459	11 459
	<b>1 996 870</b>	<b>2 166 403</b>
	<b>Montants 2012</b>	<b>Montants 2013</b>
<b>Dotation Globale de Fonctionnement</b>	848 978	848 978
suppression part salaires	170 916	FPU
<b>Dotation de solidarité rurale</b>	218 908	218 908
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	22 190	22 190
<b>Fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle</b>	138 379	124 541
Attribution en fin d'année		90 % rI 2012
<b>Allocation compensatrice CFE</b>	34 363	FPU
<b>Compensation taxes foncières</b>	14 775	14 775
<b>Compensation taxes d'habitation</b>	106 454	106 454
<b>FNGIR</b>	-79 432	-79 432
	<b>1 475 531</b>	<b>1 256 414</b>
<b>TOTALGENERAL</b>	<b>3 472 401</b>	<b>3 422 817</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budget Total 2012	Compte Administratif 2012	Propositions 2013
6042	Achat prestations de services	9 000,00	8 281,00	9 000,00
60611	Eau et assainissement	60 000,00	54 475,81	70 000,00
60612	Electricité et gaz	260 000,00	255 282,84	260 000,00
60621	Combustibles	55 000,00	77 659,48	80 000,00
60622	Carburants	20 000,00	21 659,22	22 000,00
60623	Alimentation	34 000,00	34 590,28	34 000,00
60628	Autres fournitures	2 000,00	337,63	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	25 000,00	22 343,04	25 000,00
606320	Petit équipement	44 500,00	26 709,97	40 000,00
606321	Fournitures pour entr. de terrains	36 500,00	28 822,18	36 500,00
606322	Fournitures pour entr. de bâtiments	60 000,00	53 223,23	60 000,00
606323	Fournitures pour entr. de V.R.D.	15 000,00	11 283,78	15 000,00
606325	Fournitures pour entr. véhicules	10 000,00	7 440,59	10 000,00
606326	Fournitures pour entr. de matériel	15 000,00	15 676,64	15 000,00
60636	Habillement	7 000,00	6 534,69	7 000,00
6064	Fournitures administratives	17 000,00	15 212,12	16 400,00
6065	Ouvrages bibliothèque	18 000,00	17 686,52	15 000,00
6067	Fournitures scolaires	15 500,00	13 767,72	14 000,00
611	Contrat de prestations de services	35 000,00	29 222,86	76 000,00
6135	Locations mobilières	17 000,00	15 804,76	17 000,00
61521	Entretien de terrains	35 000,00	43 129,90	44 000,00
61522	Entretien de bâtiments	40 000,00	39 813,91	40 000,00
61523	Entretien des voies & réseaux	33 000,00	7 910,90	72 000,00
61551	Entr. véhicules	5 000,00	4 199,81	5 000,00
61558	Entr. matériel et mobilier	15 000,00	8 396,07	15 000,00
6156	Maintenances	42 000,00	35 842,75	43 000,00

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budget Total 2012	Compte Administratif 2012	Propositions 2013
616	Assurances	31 000,00	30 601,30	33 000,00
617	Frais d'études et de recherches	40 000,00	650,00	15 000,00
6182	Documentation	10 000,00	8 497,75	10 000,00
6184	Versement organismes de formation	7 000,00	3 134,88	7 000,00
6185	Frais de colloques		90,00	
6188	Autres frais divers	22 000,00	18 803,18	22 000,00
6225	Indemnité de gestion et de régisseurs	1 800,00	1 491,40	1 800,00
6226	Honoraires divers	11 500,00	19 958,64	8 500,00
6227	Frais d'actes et contentieux			3 000,00
6228	Autres services (assistance juridique)	3 800,00	3 862,78	4 000,00
6231	Annonces et insertions	7 000,00	3 206,93	5 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	22 500,00	20 887,96	22 500,00
6237	Publications (3V, Curieux Vouzinois)	15 000,00	14 799,62	12 500,00
6238	Relations publiques	400,00	545,50	400,00
6247	Transports de personnes	28 000,00	25 289,72	28 000,00
6251	Frais de déplacement	4 000,00	2 311,40	4 000,00
6257	Frais de réception		136,20	400,00
6261	Frais d'affranchissement	13 000,00	10 983,36	12 000,00
6262	Frais de télécommunication	20 000,00	21 004,01	21 000,00
627	Services bancaires		2 275,00	2 500,00
6281	Concours divers	10 000,00	9 323,79	10 000,00
6284	Redevances ordures ménagères	3 500,00	3 021,50	3 500,00
62878	Rembours. Coord. Culturel	53 000,00	52 458,55	54 000,00
6288	Dérogations scolaires	2 500,00	2 294,50	2 500,00
63512	Taxes foncières	29 000,00	26 785,58	29 000,00
6355	Taxes et impôts véhicules	500,00		
637	Autres impôts et taxes	7 000,00	6 718,18	7 000,00
<b>Chapitre 011</b>		<b>1 268 000,00</b>	<b>1 144 439,43</b>	<b>1 361 000,00</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budget Total 2012	Compte Administratif 2012	Propositions 2013
6218	Musiciens	2 000,00	1 771,70	2 000,00
6332	Cotisations FNAL	6 500,00	6 140,85	6 500,00
6336	Cotisation CNFPT	27 000,00	25 142,49	27 000,00
64111	Rémunérations des titulaires	1 075 500,00	1 049 585,38	1 054 000,00
64112	NBI, Suppl. familial des titulaires	24 000,00	16 960,06	17 000,00
64118	Autres indemnités des titulaires	120 000,00	118 601,91	130 000,00
64131	Rémunérations des non titulaires	90 000,00	90 445,92	95 000,00
64138	Autres indemnités des non titulaires	5 000,00	4 639,13	10 000,00
64168	Emplois d'insertion	78 000,00	86 842,45	98 000,00
6451	Cotisations URSSAF	234 000,00	215 690,07	225 000,00
6453	Cotisations CNRACL	306 000,00	291 124,85	307 000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	11 500,00	11 581,90	13 500,00
6455	Assurance du personnel	52 500,00	52 115,84	47 000,00
6456	Supplément familial	8 000,00	7 934,00	8 000,00
6458	Autres cotisations sociales	6 000,00	5 790,15	6 000,00
6475	Médecine du travail	9 000,00	7 163,73	9 000,00
6488	Autres charges	5 000,00	5 973,93	5 000,00
<b>Chapitre 012</b>		<b>2 060 000,00</b>	<b>1 997 504,36</b>	<b>2 060 000,00</b>
73923	Reversement GIR	79 500,00	79 432,00	79 500,00
<b>014 - Atténuation de produits</b>		<b>79 500,00</b>	<b>79 432,00</b>	<b>79 500,00</b>
<b>022 - Dépenses imprévues</b>		<b>10 500,00</b>		<b>263 650,00</b>
<b>023 - Virement Section d'Invest.</b>		<b>332 000,00</b>		<b>309 500,00</b>
675	Valeurs comptables des biens cédés		69 069,63	<del>178 500,00</del>
676	Différences sur cessions		326 052,07	<del>13 500,00</del>
6811	Amortissements	160 500,00	160 121,37	178 500,00
6862	Amortissements des charges fin.	13 500,00	13 291,97	13 500,00
<b>042 - Opérations d'ordre</b>		<b>174 000,00</b>	<b>568 535,04</b>	<b>192 000,00</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Budget Total 2012	Compte Administratif 2012	Propositions 2013
6531	Indemnités des élus	95 000,00	94 245,84	95 000,00
6532	Frais de missions des élus	4 000,00	1 479,58	4 000,00
6533	Cotisations retraite des élus	4 000,00	4 066,73	4 000,00
6534	Cotisation sécurité sociale - part patron.			7 000,00
6535	Formation des élus	1 000,00		1 000,00
6541	Créances admises en non valeur		497,82	
6553	Contingent incendie	172 500,00	172 343,00	174 000,00
6554	Contribution aux organismes de regroupement	3 000,00	2 949,96	4 000,00
6556	Indem. Logement instituteurs	500,00		
6558	Autres contributions (St Louis)	13 000,00	14 666,52	13 500,00
65736	Subvention au CCAS	63 500,00	63 500,00	74 850,00
6574	Subventions aux associations	211 000,00	200 165,50	218 000,00
<b>Chapitre 65</b>		<b>567 500,00</b>	<b>553 914,95</b>	<b>595 350,00</b>
66111	Intérêts des emprunts	95 000,00	86 443,58	115 000,00
66112	Intérêts courus		1 854,01	21 000,00
666	Perte de change	59 000,00	57 847,15	
668	Autres charges financières		63,11	30 000,00
<b>Chapitre 66</b>		<b>154 000,00</b>	<b>146 207,85</b>	<b>166 000,00</b>
6714	Bourses et prix	5 500,00	5 240,90	7 500,00
673	Titres annulés	1 500,00		500,00
6746	Bonification d'intérêts	500,00	430,11	500,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	1 194,76	2 000,00
<b>Chapitre 67</b>		<b>10 500,00</b>	<b>6 865,77</b>	<b>10 500,00</b>
6817	Dotations pour dépréciations d'actifs			500,00
<b>Chapitre 68</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>500,00</b>
<b>Total</b>		<b>4 656 000,00</b>	<b>4 496 899,40</b>	<b>5 038 000,00</b>

**SECTION**

**D'INVESTISSEMENT**

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Budget Total 2012	Compte Administratif 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>Chapitre 001- Solde d'exécution</b>					<b>1 019 292,89</b>
<b>021 Virement section de fonct.</b>		<b>332 000,00</b>			<b>309 500,00</b>
<b>Chapitre 024 produits des cessions</b>		<b>234 300,00</b>			
192	Plus values sur cessions		326 052,07		
2113	Terrains aménagés autres que voirie		564,90		
2115	Terrains bâtis		772,11		
2118	Autres terrains		986,17		
21318	Autres bâtiments publics		23 753,06		
2132	Immeubles de rapport		42 993,39		
2802	Amort. documents d'urbanisme	6 200,00	6 204,35		4 500,00
28031	Amort. Études	400,00	449,70		10 200,00
28033	Amort. Frais d'insertion	100,00	65,00		
2804172	Amort. subventions d'équipement				2 300,00
280441	Amort. subventions d'équipement	11 400,00	11 372,37		11 400,00
280442	Amort. subventions d'équipement				
28051	Amort. concessions et droits simil.	13 600,00	13 585,96		13 100,00
28121	Amort. Plantations	1 700,00	1 700,10		1 700,00
28132	Amort. Immeuble de rapport	6 300,00	4 301,89		11 500,00
281578	Amort. mat. et outillage de voirie	700,00	2 348,86		1 000,00
28158	Amort. autres mat. et outillages	14 700,00	14 726,72		14 200,00
28182	Amort. matériel de transport	18 000,00	17 933,08		23 400,00
28183	Amort. mat. de bureau et inform.	58 000,00	58 030,46		51 200,00
28184	Amort. mobilier	10 400,00	10 465,55		12 200,00
28188	Autres amortissements	19 000,00	18 937,33		21 800,00
4817	Amortissement charges financières	13 500,00	13 291,97		13 500,00
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre</b>		<b>174 000,00</b>	<b>568 535,04</b>		<b>192 000,00</b>
10222	F.C.T.V.A.	38 000,00	37 632,88		
1328	Autres subventions	195 000,00	218 952,12		
1388	Autres subventions	24 000,00			
2033	Frais d'insertion	8 000,00			
232	Avances sur commandes d'imm.	52 000,00	52 003,85		
238	Avances sur commandes d'imm.	1 080 000,00	1 051 715,40		230 000,00
<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>1 397 000,00</b>	<b>1 360 304,25</b>	<b>0,00</b>	<b>230 000,00</b>
10222	F.C.T.V.A.	71 000,00	73 376,15		303 600,00
1068	Virement N-1	858 542,64	858 552,64		
<b>Chapitre 10</b>		<b>929 542,64</b>	<b>931 928,79</b>	<b>0,00</b>	<b>303 600,00</b>
1312	Subventions Région	27 400,00	27 400,00		
1313	Subventions Département	32 494,00	33 233,00		
13151	Subvention 2C2A				3 900,00
1318	Subventions diverses		5 452,62		7 200,00
1322	Subventions Région	67 541,00	67 541,00	656,00	2 600,00
13251	Subvention 2C2A				86 000,00
13258	Subvention FDE 08		9 167,79		
1327	Subventions Budget communautaire et Fonds structurels	202 005,00		201 000,00	
1328	Subventions diverses	174 768,00	137 330,67	38 942,33	
1331	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux	26 570,00	26 586,00		
1341	Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux	183 101,00	66 223,00	178 957,00	3 700,00
1342	Amendes de police		3 537,00		
<b>Chapitre 13</b>		<b>713 879,00</b>	<b>376 471,08</b>	<b>419 555,33</b>	<b>103 400,00</b>
1641	Emprunts	1 906 000,00	1 926 329,72		
165	Dépôts et cautions (logements)	278,36	201,52		151,78
166	Refinancement de la dette	179 000,00			
16818	Avances remboursables - CNC	50 000,00	57 512,79		
<b>Chapitre 16</b>		<b>2 135 278,36</b>	<b>1 984 044,03</b>	<b>0,00</b>	<b>151,78</b>
238	Avance sur commandes SIVOM	70 000,00	78 911,07		70 000,00
<b>Chapitre 23</b>		<b>70 000,00</b>	<b>78 911,07</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>
<b>Total</b>		<b>5 986 000,00</b>	<b>5 300 194,26</b>	<b>419 555,33</b>	<b>2 227 944,67</b>

**TOTAL GENERAL**

**2 647 500,00**

## SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	BT 2012	REALISE 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>1312</b>	<b>Subventions de la Région</b>	<b>27 400,00</b>	<b>27 400,00</b>	-	-
314	<i>Passage au numérique du cinéma</i>	27 400,00	27 400,00		
<b>1313</b>	<b>Subventions du Département</b>	<b>32 494,00</b>	<b>33 233,00</b>	-	
314	<i>Passage au numérique du cinéma</i>	32 494,00	33 233,00		
<b>13151</b>	<b>Subv. groupement de coll. 2C2A</b>	-	-	-	<b>3 900,00</b>
	<i>Plan local d'urbabisme</i>				
<b>1318</b>	<b>Autres subventions Cinélia</b>	-	<b>5 652,62</b>	-	<b>7 200,00</b>
64	<i>Passage au numérique du cinéma</i>		5 652,62		7 200,00
<b>1322</b>	<b>Subventions de la Région</b>	<b>67 541,00</b>	<b>67 541,00</b>	<b>656,00</b>	<b>2 600,00</b>
324	<i>Travaux à l'Eglise Saint Clément</i>				2 600,00
020	<i>Vierge aux tresses</i>			656,00	
64	<i>Accueil petite enfance</i>	67 541,00	67 541,00		
<b>13251</b>	<b>Subv. groupement de coll. 2C2A</b>				<b>86 000,00</b>
	<i>Desserte de la zone urbanisable</i>				
<b>13258</b>	<b>Subv. groupement de coll. FDEA</b>		<b>9 167,79</b>		
<b>1327</b>	<b>Budget communautaire et fonds structurels</b>	<b>202 005,00</b>	-	<b>201 000,00</b>	-
64	<i>FEADER : Accueil petite enfance</i>	202 005,00		201 000,00	
<b>1328</b>	<b>Subventions diverses</b>	<b>174 768,00</b>	<b>137 330,67</b>	<b>38 942,33</b>	-
64	<i>CAF : Accueil petite enfance</i>	129 921,00	90 377,67	38 122,33	
64	<i>CAF : Relais Assistantes</i>	44 147,00	44 147,00		
	<i>DRAC : portes façades ouest</i>	-	2 806,00		
	<i>DRAC : Vierge aux tresses</i>	700,00		820,00	
<b>1331</b>	<b>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</b>	<b>26 570,00</b>	<b>26 586,00</b>	-	-
314	<i>Passage au numérique du cinéma</i>	26 570,00	26 586,00		
<b>1341</b>	<b>Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux</b>	<b>183 101,00</b>	<b>69 760,00</b>	<b>178 957,00</b>	<b>3 700,00</b>
822	<i>Champ de Foire</i>	93 000,00	28 014,00	143 863,00	
822	<i>Travaux de priorité 1</i>	56 000,00		31 000,00	
64	<i>Accueil petite enfance</i>	24 500,00	24 500,00		
64	<i>Relais Assitantes Maternelles</i>	9 601,00	9 601,00		
64	<i>Accueil petite enfance</i>		4 108,00		
324	<i>Charpente Eglise Saint Clément</i>			4 094,00	
814	<i>Eclairage public des passages piétons</i>				3 700,00
<b>1342</b>	<b>Amendes de police</b>		<b>3 537,00</b>		
	<i>Eclairage public des passages piétons</i>				
	<b>TOTAL</b>	<b>713 879,00</b>	<b>376 671,08</b>	<b>419 555,33</b>	<b>103 400,00</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		<b>Budget Total 2012</b>	<b>Compte Administratif 2012</b>	<b>Reports 2012</b>	<b>Propositions 2013</b>
<b>Chapitre 001- Solde d'exécution</b>		<b>250 481,27</b>	<b>250 481,27</b>		
<b>Chapitre 020 - Dépenses imprévues</b>					<b>130 000,00</b>
<b>13912</b>	Subv. régionales transférées	2 200,00	2 188,11		7 800,00
<b>13913</b>	Subv. départementales transférées	1 500,00	1 479,00		8 200,00
<b>13918</b>	Autres subventions transférées				400,00
<b>13931</b>	DETR transférée	6 800,00	6 811,92		10 600,00
<b>Chapitre 040 - Opérations d'ordre</b>		<b>10 500,00</b>	<b>10 479,03</b>		<b>27 000,00</b>
<b>1328</b>	Subventions diverses		1 043 040,35		
<b>202</b>	Etudes des documents d'Urbanisme	500,00	557,55		
<b>2031</b>	Frais d'études et de recherche	48 500,00	48 564,09		
<b>2111</b>	Terrains nus	24 000,00	23 980,23		
<b>2151</b>	Réseaux de voirie	1 316 000,00	244 162,03		230 000,00
<b>2313</b>	Constructions	8 000,00			
<b>Chapitre 041 - Opérations patrimoniales</b>		<b>1 397 000,00</b>	<b>1 360 304,25</b>	<b>0,00</b>	<b>230 000,00</b>
<b>1641</b>	Emprunts	262 000,00	440 424,80		670 000,00
<b>165</b>	Dépôts et cautions (logements)	3 000,00	1 000,73		2 000,00
<b>166</b>	Emprunts refinancés	179 000,00			
<b>Chapitre 16</b>		<b>444 000,00</b>	<b>441 425,53</b>		<b>672 000,00</b>
<b>202</b>	Etudes des documents d'Urbanisme	10 000,00		5 903,60	
<b>2033</b>	Frais d'insertion	1 268,36	2 615,62		1 716,19
<b>2051</b>	Concessions et droits similaires	9 500,00	7 750,08	3 652,58	12 000,00
<b>Chapitre 20</b>		<b>20 768,36</b>	<b>10 365,70</b>	<b>9 556,18</b>	<b>13 716,19</b>
<b>204172</b>	Subventions d'équipement versées	34 000,00	33 747,00		
<b>Chapitre 204</b>		<b>34 000,00</b>	<b>33 747,00</b>		

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

		<b>Budget Total 2012</b>	<b>Compte Administratif 2012</b>	<b>Reports 2012</b>	<b>Propositions 2013</b>
<b>2111</b>	Terrains	255 000,00	125 439,97		337 000,00
<b>2138</b>	Autres constructions				150 000,00
<b>2151</b>	Réseaux de voiries		10 549,22		
<b>21578</b>	Matériel et outillages de voirie	7 000,00	2 448,03	6 942,93	7 000,00
<b>2182</b>	Matériel de transport	30 000,00	33 081,46		
<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique	21 656,61	4 794,99	1 721,05	18 000,00
<b>2184</b>	Mobilier	397,00	1 872,86		5 000,00
<b>2188</b>	Autres matériels et mobilier	24 598,00	9 116,29	529,59	34 600,00
<b>Chapitre 21</b>		<b>338 651,61</b>	<b>187 302,82</b>	<b>9 193,57</b>	<b>551 600,00</b>
<b>2313</b>	Travaux de bâtiments	123 261,30	6 088,84	46 742,91	435 000,00
<b>2315</b>	Travaux d'éclairage public et réseaux	875 608,10	558 671,21	200 488,80	141 500,00
<b>2318</b>	Autres travaux	49 000,00		2 792,66	
<b>238</b>	Avances sur commandes	108 782,30	82 129,75	2 913,87	30 000,00
<b>Chapitre 23</b>		<b>1 156 651,70</b>	<b>646 889,80</b>	<b>252 938,24</b>	<b>606 500,00</b>
<b>2051</b>	Concessions et droits similaires		1 941,68		
<b>2183</b>	Matériel de bureau et informatique		559,73		
<b>2184</b>	Mobilier	50 000,00	1 290,15	2 221,69	
<b>2188</b>	Autres matériels et mobilier		23 524,69	1 135,01	
<b>2313</b>	Travaux de bâtiments	611 502,71	569 683,02	49 070,20	
<b>Opération n° 10 - Petite Enfance</b>		<b>661 502,71</b>	<b>596 999,27</b>	<b>52 426,90</b>	<b>0,00</b>
<b>2033</b>	Frais d'insertion		219,18		
<b>2315</b>	Travaux de V.R.D.	610 000,00	514 837,91	92 568,92	
<b>Opération n° 11 - Champ de Foire</b>		<b>610 000,00</b>	<b>515 057,09</b>	<b>92 568,92</b>	<b>0,00</b>
<b>2315</b>	Travaux de V.R.D.	1 062 444,35	227 849,61		
<b>Opération n° 13 - Travaux pluriannuels de réseaux d'eaux pluviales</b>		<b>1 062 444,35</b>	<b>227 849,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total</b>		<b>5 986 000,00</b>	<b>4 280 901,37</b>	<b>416 683,81</b>	<b>2 230 816,19</b>

**TOTAL GENERAL**

**2 647 500,00**

## DOCUMENTS D'URBANISME, LOGICIELS, ETUDES & FRAIS D'INSERTION

Article	Libellé	BT 2012	REALISE 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>202</b>	<b>Documents d'Urbanisme</b>	<b>10 000,00</b>		<b>5 903,60</b>	
	Révision simplifiée du PLU				
<b>2033</b>	<b>Frais d'insertion</b>	<b>1 268,36</b>	<b>2 615,62</b>	<b>0,00</b>	<b>1 716,19</b>
	VRD 2012		438,36		
	Révision simplifiée du PLU		1 997,26		
	MAPA Passage piétons		90,00		
	MAPA Aire de jeux		90,00		
<b>2051</b>	<b>Logiciels &amp; droits</b>	<b>9 500,00</b>	<b>7 750,08</b>	<b>3 652,58</b>	<b>12 000,00</b>
	Droits Logiciels administration	7 500,00	7 750,08		8 000,00
	Protection informatique			2 289,14	
	Evolution du site internet				2 000,00
	Intégration des servitudes dans le système d'information géographique	2 000,00		1 363,44	2 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>20 768,36</b>	<b>10 365,70</b>	<b>9 556,18</b>	<b>13 716,19</b>

## TERRAINS, MATERIEL & MOBILIER

Article	Libellé	BT 2012	REALISE 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>2111</b>	<b>Terrains divers</b>	<b>255 000,00</b>	<b>125 439,97</b>	<b>0,00</b>	<b>337 000,00</b>
	Provision	74 000,00			5 000,00
	Succession Justin	126 000,00	125 438,97		262 000,00
	Bande au bout du terrain de rugby				15 000,00
	Bois d'un an	55 000,00			55 000,00
	Parcelle AK 62 (GHSA)		1,00		
<b>2138</b>	<b>Autres constructions (AMI)</b>				<b>150 000,00</b>
<b>2151</b>	<b>Réseaux de voiries</b>		<b>10 549,22</b>		
	Opération de réintégration d'écritures du sivom		10 549,22		
<b>21578</b>	<b>Matériel et outillage de voirie</b>	<b>7 000,00</b>	<b>2 448,03</b>	<b>6 942,93</b>	<b>7 000,00</b>
	Panneaux d'information	7 000,00	2 448,03	6 942,93	7 000,00
<b>2182</b>	<b>Matériel de transport</b>	<b>30 000,00</b>	<b>33 081,46</b>		
	Renault master		14 980,00		
	Camion		18 101,46		
<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et informatique</b>	<b>21 656,51</b>	<b>4 794,99</b>	<b>1 720,95</b>	<b>18 000,00</b>
	Provision	21 000,00			18 000,00
	1 portable	656,51		656,51	
	Copieur accueil		1 369,42		
	Copieur bibliothèque			1 064,44	
	3 postes		2 643,57		
	poste Ecole Dodeman		782,00		
<b>2184</b>	<b>Mobilier</b>	<b>397,00</b>	<b>1 872,86</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>
	Ecole Avetant	397,00	397,00		
	Mairie		1 475,86		
	Ecole Dodeman - salle des professeurs				5 000,00
<b>2188</b>	<b>Matériels</b>	<b>24 598,00</b>	<b>9 116,29</b>	<b>529,59</b>	<b>34 600,00</b>
	Matériel pour la lingerie	6 000,00			1 200,00
	Sonorisation salle Bellevue	1 000,00			600,00
	Matelas de gymnastique				800,00
	Sirène véhicule de police			529,59	
	Matériel des aires de jeux				15 000,00
	Provision STM	17 000,00			17 000,00
	Auto-laveur eau chaude		2 386,00		
	Taille haie électrique		1 901,64		
	2 tondeuses		1 539,99		
	Presse d'atelier mécanique		956,80		
	Alarme STM		934,93		
	Pompe électrique		798,93		
	Souffleur	598,00	598,00		
	<b>TOTAL</b>	<b>338 651,51</b>	<b>187 302,82</b>	<b>9 193,47</b>	<b>551 600,00</b>

## TRAVAUX DE BATIMENTS - Article 2313

Fonction	Libellé	BT 2012	REALISE 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>020</b>	<b>Travaux divers</b>	<b>7 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>420 000,00</b>
	Rideaux métalliques des ateliers	7 000,00			
	Provision pour travaux accessibilité				420 000,00
<b>314</b>	<b>Cinéma</b>	<b>4 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Changement de la porte de secours	4 000,00			
<b>324</b>	<b>Eglises</b>	<b>39 761,30</b>	<b>3 261,30</b>	<b>30 160,39</b>	<b>6 500,00</b>
	Sonnerie de l'Eglise	3 261,30	3 261,30		
	Eglise Saint Maurille - porte ouest	9 000,00		8 389,94	
	Eglise Saint Clément - charpente	21 000,00		21 770,45	
	Eglise Saint Clément - vitrail	6 500,00			6 500,00
<b>413</b>	<b>Piscine</b>	<b>62 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Travaux sur le filtre à sable	40 000,00			
	Remplacement de la gaine du local technique	22 500,00			
<b>71</b>	<b>Logements</b>	<b>10 000,00</b>	<b>2 827,54</b>	<b>16 582,52</b>	<b>8 500,00</b>
	84 rue Désiré Guelliot n° 3	10 000,00	2 827,54	16 582,52	8 500,00
	<b>TOTAL</b>	<b>123 261,30</b>	<b>6 088,84</b>	<b>46 742,91</b>	<b>435 000,00</b>

### TRAVAUX V.R.D. - Article 2315

Fonction	Libellé	BT 2012	REALISE 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>821</b>	<b>Eclairage Public</b>	<b>150 904,15</b>	<b>48 434,41</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>
	Provision	100 000,00			
	Eclairage des passages piétons	44 096,52	41 626,78		22 000,00
	Parc Berluriez	4 508,92	4 508,92		
	Ruelle de Théline	2 298,71	2 298,71		
<b>822</b>	<b>V.R.D.</b>	<b>724 703,95</b>	<b>510 236,80</b>	<b>200 488,80</b>	<b>119 500,00</b>
	Provision	400 000,00	222 805,18	171 770,04	119 500,00
	Rue des chrysanthèmes - réfection du réseau d'eaux pluviales	60 000,00	34 729,33	28 718,76	
	Rues Augustine Busquet, des Pâquis et Avenue Charles de Gaulle	216 610,25	204 962,62		
	Rue du Blanc Mont : élargissement de la chaussée et création de trottoirs	48 093,70	47 739,67		
	<b>TOTAL</b>	<b>875 608,10</b>	<b>558 671,21</b>	<b>200 488,80</b>	<b>141 500,00</b>

### AUTRES TRAVAUX - Article 2318

Fonction	Libellé	BT 2012	REALISE 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>020</b>	<b>Divers</b>	<b>49 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 792,66</b>	<b>0,00</b>
	Création d'une aire de jeux	25 000,00			
	Chemins	20 000,00			
	Restauration de la Vierge aux tresses	4 000,00		2 792,66	
	<b>TOTAL</b>	<b>49 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 792,66</b>	<b>0,00</b>

### AVANCES SUR COMMANDES IMMOBILISATIONS - Article 238

Fonction	Libellé	BT 2012	REALISE 2012	Reports 2012	Propositions 2013
<b>020</b>	<b>2C2A</b>	<b>85 043,62</b>	<b>82 129,75</b>	<b>2 913,87</b>	<b>30 000,00</b>
	Requalification de la rue du Blanc Mont				
<b>822</b>	<b>SIVOM</b>	<b>23 738,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	Solde marché 2009				
	<b>TOTAL</b>	<b>108 782,30</b>	<b>82 129,75</b>	<b>2 913,87</b>	<b>30 000,00</b>

# BUDGET DE L'EAU

Articles	Libellés	BUDGET 2012	REALISE 2012	BUDGET PRIMITIF 2013
	<b>DEPENSES</b>	<b>163 000,00</b>	<b>112 527,74</b>	<b>160 000,00</b>
61158	Frais de réparation	8 000,00	2 776,35	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	10,00	
63512	Impôts et taxes	7 500,00	7 224,42	7 500,00
	<b>Chapitre 011</b>	<b>15 500,00</b>	<b>10 010,77</b>	<b>10 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section investissement</b>	<b>36 000,00</b>		<b>45 500,00</b>
6811	Dotation aux amortissements	70 000,00	70 008,68	70 000,00
6812	Amortissement des charges d'expl.	2 500,00	2 454,47	2 500,00
	<b>042 - Transfert entre sections</b>	<b>72 500,00</b>	<b>72 463,15</b>	<b>72 500,00</b>
6611	Intérêts sur emprunts	39 000,00	31 784,96	32 000,00
66112	Intérêts courus non échus	0,00	-1 731,14	
	<b>Chapitre 66</b>	<b>39 000,00</b>	<b>30 053,82</b>	<b>32 000,00</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>163 000,00</b>	<b>147 336,63</b>	<b>160 000,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>20 300,51</b>		<b>22 914,19</b>
777	Amortissement subventions	10 500,00	10 411,69	10 500,00
	<b>042 - Transfert entre sections</b>	<b>10 500,00</b>	<b>10 411,69</b>	<b>10 500,00</b>
70128	Redevances eau	120 000,00	121 409,79	120 000,00
	<b>Chapitre 70</b>	<b>120 000,00</b>	<b>121 409,79</b>	<b>120 000,00</b>
758	Remb. Impôt et frais de contrôle	12 199,49	13 144,15	6 585,81
	<b>Chapitre 75</b>	<b>12 199,49</b>	<b>13 144,15</b>	<b>6 585,81</b>
778	Autres produits exceptionnels (remboursement de sinistre)		2 371,00	
	<b>Chapitre 75</b>	<b>-</b>	<b>2 371,00</b>	<b>-</b>

Articles	Libellés	BUDGET TOTAL 2012	REALISE 2012	Reports	BUDGET PRIMITIF 2013	BUDGET CUMULE 2013
	<b>DEPENSES</b>	<b>256 000,00</b>	<b>159 629,55</b>	<b>0,00</b>	<b>275 000,00</b>	<b>275 000,00</b>
<b>001</b>	<b>Résultats antérieurs reportés</b>	<b>18 882,06</b>			<b>37 107,58</b>	<b>37 107,58</b>
139111	Amortissement subventions	9 350,00	9 346,21		9 350,00	9 350,00
13913	Amortissement subventions	50,00	22,18		50,00	50,00
13918	Amortissement subventions	1 100,00	1 043,30		1 100,00	1 100,00
	<b>040 - Transfert entre sections</b>	<b>10 500,00</b>	<b>10 411,69</b>		<b>10 500,00</b>	<b>10 500,00</b>
1641	Emprunts	87 000,00	86 817,38		92 000,00	92 000,00
1681	Autres emprunts	18 000,00	17 858,45		15 000,00	15 000,00
	<b>Chapitre 16</b>	<b>105 000,00</b>	<b>104 675,83</b>		<b>107 000,00</b>	<b>107 000,00</b>
2033	Frais d'insertion	1 617,94			5 000,00	5 000,00
	<b>Chapitre 20</b>	<b>1 617,94</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
<b>2315</b>	<b>Travaux</b>	<b>100 000,00</b>	<b>38 198,07</b>	<b>0,00</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>
	Provision	57 515,40			95 000,00	95 000,00
	Rue Augustine Busquet, rue des Pâquis et avenue Charles de Gaulle	42 484,60	38 198,07			
	<b>Chapitre 23</b>	<b>100 000,00</b>	<b>38 198,07</b>	<b>-</b>	<b>95 000,00</b>	<b>95 000,00</b>
2762	TVA	20 000,00	6 343,96		20 392,42	20 392,42
	<b>Chapitre 27</b>	<b>20 000,00</b>	<b>6 343,96</b>	<b>-</b>	<b>20 392,42</b>	<b>20 392,42</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>256 000,00</b>	<b>141 404,03</b>	<b>4 912,37</b>	<b>270 087,63</b>	<b>275 000,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>36 000,00</b>			<b>45 500,00</b>	<b>45 500,00</b>
2801	Am. immob. incorporelles	1 400,00	1 400,48		1 400,00	1 400,00
281531	Am. immob. corporelles	68 600,00	68 608,20		68 600,00	68 600,00
4816	Pénalités de renégociation de la dette	2 500,00	2 454,47		2 500,00	2 500,00
	<b>040 - Transfert entre sections</b>	<b>72 500,00</b>	<b>72 463,15</b>		<b>72 500,00</b>	<b>72 500,00</b>
<b>1068</b>	<b>Virement N-1</b>	<b>27 509,29</b>	<b>27 509,29</b>		<b>32 195,21</b>	<b>32 195,21</b>
1641	Emprunt	100 000,00	40 000,00		100 000,00	100 000,00
	<b>Chapitre 16</b>	<b>100 000,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>-</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
2762	Récupération TVA	19 990,71	1 431,59	4 912,37	19 892,42	24 804,79
	<b>Chapitre 27</b>	<b>19 990,71</b>	<b>1 431,59</b>	<b>4 912,37</b>	<b>19 892,42</b>	<b>24 804,79</b>

## BUDGET DE L'EAU

### RESULTATS 2012

#### Section d'Investissement

Recettes de l'exercice	113 894,74 €
Virement de la section investissement 2011	27 509,29 €
Total des recettes d'investissement	141 404,03 €

Dépenses de l'exercice	159 629,55 €
Résultat d'investissement 2011	18 882,06 €
Total des dépenses d'investissement	178 511,61 €

Résultat d'investissement **-37 107,58 €**

Reports	
Recettes	4 912,37 €

Résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser  
(besoin de financement) **-32 195,21 €**

#### Section d'Exploitation

Recettes de l'exercice	147 336,63 €
Excédent reporté 2011	20 300,51 €
Total des recettes	167 637,14 €

Total des dépenses de l'exercice 112 527,74 €

Excédent cumulé	55 109,40 €
composé de :	
Excédent de fonctionnement	22 914,19 €
Virement à la section d'investissement	32 195,21 €

**BUDGET DE**

**L'ASSAINISSEMENT**

Articles	Libellés	BUDGET TOTAL 2012	REALISE 2012	BUDGET PRIMITIF 2013
<b>DEPENSES</b>		<b>295 000,00</b>	<b>97 571,96</b>	<b>309 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Autofinancement S.I.</b>	<b>164 000,00</b>		<b>113 500,00</b>
6811	Dotation aux amortissements	31 000,00	29 610,76	30 000,00
6812	Amortissement des charges d'exploitation	2 000,00	1 926,26	2 000,00
	<b>042 - Transfert entre sections</b>	<b>33 000,00</b>	<b>31 537,02</b>	<b>32 000,00</b>
6156	Travaux d'entretien et réparation	3 000,00		
6226	Honoraires			60 000,00
627	Services bancaires et assimilés	-	900,00	1 500,00
	<b>Chapitre 011</b>	<b>3 000,00</b>	<b>900,00</b>	<b>61 500,00</b>
701249	Remboursement surtaxe assainissement	58 000,00	28 732,00	29 000,00
	<b>Chapitre 014</b>	<b>58 000,00</b>	<b>28 732,00</b>	<b>29 000,00</b>
6611	Intérêts sur emprunts	27 500,00	25 710,91	59 000,00
66112	Intérêts courus non échus	9 500,00	10 692,03	14 000,00
	<b>Chapitre 66</b>	<b>37 000,00</b>	<b>36 402,94</b>	<b>73 000,00</b>
<b>RECETTES</b>		<b>295 000,00</b>	<b>67 846,93</b>	<b>309 000,00</b>
<b>002</b>	<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>237 419,89</b>		<b>207 694,86</b>
777	Amortissement des subventions	5 000,00	4 891,73	12 000,00
	<b>042 - Transfert entre sections</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 891,73</b>	<b>12 000,00</b>
70611	Redevances d'assainissement	45 580,11	46 402,20	89 305,14
	<b>Chapitre 70</b>	<b>45 580,11</b>	<b>46 402,20</b>	<b>89 305,14</b>
741	Prime d'épuration	7 000,00	16 553,00	
	<b>Chapitre 74</b>	<b>7 000,00</b>	<b>16 553,00</b>	<b>0,00</b>

Articles	Libellés	BUDGET TOTAL 2012	REALISE 2012	REPORTS 2012	BUDGET PRIMITIF 2013	BUDGET CUMULE 2013
	<b>DEPENSES</b>	<b>5 464 500,00</b>	<b>1 426 983,24</b>	<b>3 524 251,92</b>	<b>790 748,08</b>	<b>4 315 000,00</b>
139111	Amortissement subv. Agence de Bassin	3 600,00	3 518,98		10 500,00	10 500,00
13913	Amortissement subv. Département	1 300,00	1 246,54		1 300,00	1 300,00
13918	Amortissement subv. Divers	100,00	126,21		200,00	200,00
	<b>040 - Transfert entre sections</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 891,73</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
21532	Opération d'ordre					
2315	Travaux	30 000,00			30 000,00	30 000,00
	<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>30 000,00</b>			<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
1641	Emprunts en euros	37 000,00	36 916,89		121 500,00	121 500,00
1681	Autres emprunts	3 000,00	2 841,49		21 000,00	21 000,00
	<b>Chapitre 16</b>	<b>40 000,00</b>	<b>39 758,38</b>		<b>142 500,00</b>	<b>142 500,00</b>
2031	Frais d'étude provision	56 745,00	5 535,00	41 812,50	16 500,00	58 312,50
	étude préalable au recyclage des boues	6 745,00	3 515,00	3 230,00	16 500,00	3 230,00
	études raccordement de Chestres et Blaise	30 000,00	2 020,00	38 582,50		38 582,50
2033	Frais d'insertion	0,00	90,00			
	<b>Chapitre 20</b>	<b>56 745,00</b>	<b>5 625,00</b>	<b>41 812,50</b>	<b>16 500,00</b>	<b>58 312,50</b>
2315	Travaux provision	319 204,49	76 851,18	141 876,32	60 000,00	201 876,32
	<i>Raccordement au poste de refolement rue de Reims</i>	<i>102 000,00</i>			<i>60 000,00</i>	<i>60 000,00</i>
	<i>AMO travaux de priorité 1 à 4</i>	<i>9 941,94</i>	<i>7 926,16</i>			
	<i>Relevés topographiques et sécurité des travaux 1, 3 et 4</i>	<i>73 567,00</i>	<i>31 193,80</i>	<i>42 373,10</i>		<i>42 373,10</i>
	<i>Maîtrise d'œuvre des travaux 1, 3 et 4</i>	<i>5 435,00</i>	<i>1 710,00</i>	<i>3 725,00</i>		<i>3 725,00</i>
	<i>Relevés topographiques hors marché</i>	<i>128 260,55</i>	<i>33 498,92</i>	<i>94 761,73</i>		<i>94 761,73</i>
	<i>Passage sous voie SNCF</i>		<i>1 303,50</i>	<i>1 016,49</i>		<i>1 016,49</i>
			<i>1 218,80</i>			
	<b>Chapitre 23</b>	<b>319 204,49</b>	<b>76 851,18</b>	<b>141 876,32</b>	<b>60 000,00</b>	<b>201 876,32</b>
2762	TVA	883 426,23	200 318,28	577 543,96	99 748,08	677 292,04
	<b>Chapitre 27</b>	<b>883 426,23</b>	<b>200 318,28</b>	<b>577 543,96</b>	<b>99 748,08</b>	<b>677 292,04</b>
2033	Frais d'insertion					
2315	Travaux provision	4 130 124,28	944 628,35	2 763 019,14	430 000,00	3 193 019,14
	<i>Contrôle technique station, bassin et réseaux</i>		<i>5 440,00</i>	<i>8 060,00</i>		<i>8 060,00</i>
	<i>Contrôles finaux</i>		<i>6 825,70</i>			<i>0,00</i>
	<i>Lot 1 - step &amp; bassin</i>		<i>629 872,36</i>	<i>2 703 713,14</i>		<i>2 703 713,14</i>
	<i>Lot 2 - canalisations</i>		<i>302 490,29</i>			<i>0,00</i>
	<i>Raccordement EDF</i>			<i>9 246,00</i>		<i>9 246,00</i>
	<i>Unité de traitement mobile</i>			<i>42 000,00</i>		<i>42 000,00</i>
238	Avances sur marché <b>Opération n° 12 - Travaux pluriannuels</b>	0,00 <b>4 130 124,28</b>	154 910,32 <b>1 099 538,67</b>	<b>2 763 019,14</b>	<b>430 000,00</b>	<b>3 193 019,14</b>
	<b>RECETTES</b>	<b>5 464 500,00</b>	<b>2 461 025,41</b>	<b>2 385 459,63</b>	<b>1 929 540,37</b>	<b>4 315 000,00</b>
<b>001</b>	<b>Excédents antérieurs reportés</b>	<b>189 974,28</b>			1 224 016,45	1 224 016,45
<b>021</b>	<b>Autofinancement S.I.</b>	<b>164 000,00</b>			<b>113 500,00</b>	<b>113 500,00</b>
281532	Amortis. immob. corporelles	31 000,00	29 610,76		30 000,00	30 000,00
4818	Pénalités de renégociation	2 000,00	1 926,26		2 000,00	2 000,00
	<b>040 - Transfert entre sections</b>	<b>33 000,00</b>	<b>31 537,02</b>		<b>32 000,00</b>	<b>32 000,00</b>
2031	Opération d'ordre	30 000,00			30 000,00	30 000,00
	<b>041 - Opérations patrimoniales</b>	<b>30 000,00</b>			<b>30 000,00</b>	<b>30 000,00</b>
1068	Virement N-1	10 540,21	10 540,21		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Chapitre 10</b>	<b>10 540,21</b>	<b>10 540,21</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13111	Subvention Agence de l'Eau	1 089 595,00	119 648,00	996 250,00		996 250,00
1313	Subvention Département	700 000,00		400 000,00		400 000,00
	<b>Chapitre 13</b>	<b>1 789 595,00</b>	<b>119 648,00</b>	<b>1 396 250,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 396 250,00</b>
1641	Emprunt en euros	1 734 500,00	1 726 000,00		430 000,00	430 000,00
1681	Avance remboursable Agence de l'eau	619 500,00	344 255,00	275 518,00		275 518,00
	<b>Chapitre 16</b>	<b>2 354 000,00</b>	<b>2 070 255,00</b>	<b>275 518,00</b>	<b>430 000,00</b>	<b>705 518,00</b>
238	Avances sur marché	0,00	154 910,32		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Chapitre 23</b>	<b>0,00</b>	<b>154 910,32</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2762	Récupération de la T.V.A.	893 390,51	74 134,86	713 691,63	100 023,92	813 715,55
	<b>Chapitre 27</b>	<b>893 390,51</b>	<b>74 134,86</b>	<b>713 691,63</b>	<b>100 023,92</b>	<b>813 715,55</b>

## BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

### RESULTATS 2012

#### Section d'Investissement

Recettes de l'exercice	2 450 485,20 €
Résultat d'investissement 2011	189 974,28 €
Virement de la section investissement 2011	10 540,21 €
Total des recettes d'investissement	2 650 999,69 €
Total des dépenses d'investissement	1 426 983,24 €
Résultat d'investissement	1 224 016,45 €
Reports	
Dépenses	3 524 251,92 €
Recettes	2 385 459,63 €
Résultat d'investissement corrigé des restes à réaliser	85 224,16 €

#### Section d'Exploitation

Recettes de l'exercice	67 846,93 €
Excédent reporté 2011	237 419,89 €
Total des recettes	305 266,82 €
Total des dépenses de l'exercice	97 571,96 €
Excédent de fonctionnement	207 694,86 €

### **Affectation des résultats de l'exercice 2012 - Budget Ville**

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012 qui présentent un excédent de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2012 de 799 012,32 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2012 en recette de 1 019 292,89 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 416 683,81 € et en recette pour 419 555,33 €

Considérant que le Compte Administratif 2012 présente un résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 décembre 2012, en recette de 1 022 164,41 €

Le Conseil Municipal, décide,

D'affecter au Budget Primitif 2013, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement en report à nouveau (001) : 1 019 292,89 €
- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 799 012,32 €

### **Affectation des résultats de l'exercice 2012 - Budget Eau**

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012 qui présentent un excédent d'exploitation cumulé au 31 décembre 2012 de 55 109,40 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2012 en dépense de 37 107,58 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en recette pour 4 912,37 €

Considérant que le Compte Administratif 2012 présente un besoin de financement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 décembre 2012, de 32 195,21 €

Le Conseil Municipal, décide de,

D'affecter au Budget Primitif 2013, le résultat précédemment indiqué comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement (1068) : 32 195,21 €
- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement en report à nouveau (002) : 22 914,19 €

### **Affectation des résultats de l'exercice 2012 - Budget Assainissement**

Après avoir approuvé le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012 qui présentent un excédent d'exploitation cumulé au 31 décembre 2012 de 207 694,86 € et un résultat d'investissement cumulé au 31 décembre 2012 en recette de 1 224 016,45 €

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2012, des recettes restant à recevoir à la même date, et des restes à réaliser en dépense pour 3 524 251,92 € et en recette pour 2 385 459,63 €

Considérant que le Compte Administratif 2012 présente un résultat d'investissement cumulé, corrigé des restes à réaliser au 31 décembre 2012, en recette de 85 224,16 €

Le Conseil Municipal, décide,

D'affecter au Budget Primitif 2013, les résultats précédemment indiqués comme suit :

- Affectation de l'excédent d'investissement en report à nouveau (001) : 1 224 016,45 €
- Affectation du solde de l'excédent d'exploitation en report à nouveau (002) : 207 694,86 €



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° :**

*Réunion du*  
**sous la présidence de Claude ANCELME**

Date de convocation :

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage

**En exercice :**

**Présents :**

**Votants :**

---

# PROJET

---

**Objet : Taux d'imposition 2013**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est tenue le,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE A L'UNANIMITE**

1) D'adopter les taux d'imposition communaux 2013 des taxes comme suit,

	Taux 2013
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>19,23%</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>14,56%</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>24,76%</b>

2) De Charger le Maire de faire le nécessaire pour l'application des présentes décisions.

Fait en Mairie, les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé après lecture.

Le présent acte a été :

Le Maire

Publié -Notifié le :

Transmis en S.P le :

Il est certifié exécutoire.

Claude ANCELME

Le Maire,

Claude ANCELME

AVENANT 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
ET DE MOYENS FINANCIERS ET DE MISE A DISPOSITION  
DE LOCAUX CONCLUE ENTRE LA VILLE DE VOUZIERIS

ET LE FJEP/Centre Social

- Affectation de la subvention 2013 –

*Fonctionnement*

# Projet

Entre les soussignés

M. Claude ANCELME, Maire de la Ville de Vouziers, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville,  
Mme Marie Christine GEANT, Présidente de l'Association FJEP/CENTRE SOCIAL, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite association

Il EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est octroyé une subvention de fonctionnement au FJEP /CS de 39 000 € (trente neuf mille euros)

Article 2 : L'affectation et la répartition de cette subvention se fera dans les comptes de l'association selon les modalités suivantes de répartition :

	Proposé	Demandé	Pour Mémoire 2012
- Fonction pilotage de l'association :		7 500 €	7500 €
- Secteur enfance :		9 800 €	9 800 €
- Secteur Jeunes, prévention et accompagnement :		12 000 €	12 000 €
- Secteur adultes parentalité :		9 700 €	9 665 €
-			
<b>TOTAL :</b>		<b>39 000 €</b>	<b>38 965 €</b>

Article 3 : La subvention sera versée à la signature de l'avenant, déduction faite de l'avance de 10 000 € versée selon la délibération n° 2012/85 du 18 décembre 2012.

Fait à Vouziers le  
La Présidente

Marie-Christine GEANT

Le Maire

Claude ANCELME

# PROJET

AVENANT A LA CONVENTION LIANT LA VILLE DE VOUZIERES  
A L'ASSOCIATION LES TOURELLES  
CONCLUE EN DATE DU 25 MARS 2004  
Affectation de la subvention 2013

Entre les soussignés

M. Claude ANCELME, Maire de la Ville de Vouziers, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville,  
M ; Sylvain MACHINET, Président de l'Association LES TOURELLES, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite association

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est attribué à l'Association les Tourelles une subvention de 76 500 € (soixante seize mille cinq cent euros). L'affectation et la répartition de la subvention se fera dans les comptes de l'association selon les modalités suivantes de répartition :

	Proposé	Demandé	2012
- Cinéma :		32 048 €	32 048 €
- Expositions :		1 500 €	1 500 €
- Fonctionnement :		7 968 €	7 722 €
- Spectacle ( <i>dont 1500 € bibliothèque</i> ) :		34 984 €	35 098 €
<b>TOTAL :</b>	<b>€</b>	<b>76 500 €</b>	<b>76 368 €</b>

Article 2 : La subvention sera versée à la signature de l'avenant, déduction faite de l'avance de 10 000 € versée selon la délibération n° 2012/85 du 18 décembre 2012.

Fait à Vouziers le

Le Président

Sylvain MACHINET

Le Maire

Claude ANCELME

# PROJET

AVENANT A LA CONVENTION du 29 septembre 2010

LIANT LA VILLE DE VOUZIERIS

A L'ASSOCIATION HARMONIE MUNICIPALE

Affectation de la subvention 2013

Entre les soussignés

M. Claude ANCELME, Maire de la Ville de Vouziers, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville,

M. Laurent BACQUENOIS, Président de l'Association Harmonie Municipale, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite association

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est attribué à l'Harmonie Municipale une subvention de 36 370 € (trente six mille trois cent soixante dix euros). L'affectation et la répartition de la subvention se fera dans les comptes de l'association selon les modalités suivantes de répartition :

	<b>Proposé</b>	<b>Demandé</b>	<b>2012</b>
Fonctionnement école de musique :	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Fonctionnement Harmonie :	6 200 €	6 300 €	6 200 €
Investissement	2 170 €	2 250 €	2 170 €
<b>TOTAL :</b>	<b>36 370 €</b>	<b>36 550 €</b>	<b>36 370 €</b>

Article 2 : La subvention sera versée à la signature de l'avenant.

Fait à Vouziers le

Le Président

Le Maire

Laurent BACQUENOIS

Claude ANCELME

# Projet

**AVENANT 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS  
ET DE MOYENS FINANCIERS ET DE MISE A DISPOSITION  
DE LOCAUX CONCLUE ENTRE LA VILLE DE VOUZIERIS**

**ET LE FJEP/Centre Social**

**- Affectation de la subvention 2013 –**

*CEJ - LAEP*

Entre les soussignés

M. Claude ANCELME, Maire de la Ville de Vouziers, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville,  
Mme Marie Christine GEANT, Présidente de l'Association FJEP/CENTRE SOCIAL, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite association

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est octroyé une subvention de fonctionnement au FJEP /CS (CEJ-LAEP) de 8 800 € (huit mille huit cent euros)

Article 2 : L'affectation et la répartition de cette subvention se fera dans les comptes de l'association selon les modalités suivantes de répartition :

		<b>Pour Mémoire</b>	
	<b>Proposé</b>	<b>Demandé</b>	<b>2012</b>
- Projet CEJ-LAEP :		8 800 €	-

Article 3 : La subvention sera versée à la signature de l'avenant à hauteur de 70 % et le solde au vu du bilan à présenter en fin décembre 2013.

Fait à Vouziers le  
La Présidente

Marie-Christine GEANT

Le Maire

Claude ANCELME

**Conseil municipal du 26 mars 2013 - Subventions**

	<b>2012</b>	<b>demandé</b>	<b>proposition 2013</b>
CCAS	63 500 €	74 850 €	74 850 €
<i>Avance 30 000 €</i>			

Amicale Sapeurs-Pompiers	1 950,00 €		
<b>Jeunes Sapeurs-Pompiers</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>

*Associations d'animation (ex AGAV) (fonctionnement) :*

Condéenne	150,00 €		150,00 €
A l'aise Blaise	150,00 €		150,00 €
CALC (Comité d'Animation et de Loisirs de Chestres)	150,00 €		150,00 €

*Associations Patriotiques :*

UNC/AFN + dde exceptionnelle 90ème anniversaire	110,00 €		110 €+ 180 €*
Médailleurs Militaires	80,00 €		80,00 €
Croix de Guerre	80,00 €		80,00 €
Souvenir Français	100,00 €		100,00 €
FNDIRP	60,00 €		60,00 €
UAFFI	150,00 €		

*Syndicats*

Union locale CGT	320,00 €	450,00 €	250,00 €
Union locale CFE-CGC	320,00 €		250,00 €
Force Ouvrière			

*Subventions non ventilées :*

Amicale du Personnel Communal	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
ADESA (aide aux victimes)	950,00 €		
Amicale Philatélique + subvention CEL	90,00 €		90,00 €
Ass. Sauvegarde Patrimoine Vouzinois	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Prévention Routière	50,00 €		
Tiss'Loisirs Patch	60,00 €	70,00 €	60,00 €
Croix Rouge	500,00 €		200,00 €
CREAHI	80,00 €		80,00 €
Chorale Cécilia + subv. exceptionnelle 35ème anniversaire	150,00 €	200,00 €	150,00 €
SPA - refuge de Cliron	100,00 €		100,00 €
DDEN	100,00 €		
Donneurs de Sang Bénévoles	200,00 €		
ARGAT (+ dde exceptionnelle)	100,00 €		100 €+ 100 €
Ass. de Fil en Amitié	60,00 €		
ADMR section vouziers	250,00 €		ajournée pas le b
Ass des conciliateurs de justice	80,00 €		80,00 €
Banque alimentaire	500,00 €		
DSVA Défense Sud Vallée Aisne	100,00 €		100,00 €
Les Marchands de Fable	100,00 €		

Centre d'études argonnais	100,00 €	100,00 €
Ass. Noël Ardennais Privés d'Emplois		
UDAF		
Association Cht'Argonnos		
Ass. VMEH (Visite Malades ds Ets Hospitaliers)	150,00 €	
Collecte des Bleuets	20,00 €	20,00 €
Ligue contre le cancer		50,00 €
Ass. Vivre Ensemble		
Arden Buckaroos Association		- €
CFA BTP		- €
CFA Interpro		- €
AFM Téléthon		- €
AFSEP		- €
Association AIDES		- €
Secours catholique		- €
Voyage scolaire Espagne		- €
UNP	0,00 €	- €

*Coopératives scolaires :*

Dora Lévi	250,00 €
Dodeman	
Taine	
Avetant	

*Légende*

les demandes reçues sont grisées

# VILLE DE VOUZIERS TARIFS ACM 2013

## Accueil Collectif de Mineurs

<b>Responsable légal domicilié A VOUZIERS</b>		
Tarif de référence : 14,10 €/jour QF <630€ - Aide de la Ville : 3,30 €/jour		
Tarif de référence : 14,60 €/jour QF >630€ - Aide de la Ville : 3,30 €/jour		
<b>ACCUEIL DE LOISIRS</b>		
	<i>tarif journalier</i>	<i>tarif semaine</i>
Quotient Familial < 630 € *	<b>10,80 €</b>	<b>54,00 €</b>
Quotient Familial > 630 € Plein tarif	<b>11,30 €</b>	<b>56,50 €</b>
<b>SEJOURS COURTS</b> 4 jours - 3 nuits + 1 jour ACM		
Quotient Familial < 630 € tarif semaine *		<b>91,80 €</b>
Quotient Familial > 630 € Plein tarif semaine		<b>96,05 €</b>
<b>ACCUEIL du matin et/ou du soir</b>		
Matin de 8 h à 9 h	forfait semaine	<b>10,00 €</b>
Soir de 17 h à 18 h	forfait semaine	<b>10,00 €</b>

<b>Responsable légal domicilié HORS DE VOUZIERS</b>		
Tarif de référence : 14,10 €/jour QF < 630€		
Tarif de référence : 14,60 €/jour QF > 630€		
<b>ACCUEIL DE LOISIRS</b>		
	<i>tarif journalier</i>	<i>tarif semaine</i>
Quotient Familial < 630 € *	<b>14,10 €</b>	<b>70,50 €</b>
Quotient Familial > 630 € Plein tarif	<b>14,60 €</b>	<b>73,00 €</b>
<b>SEJOURS COURTS</b> 4 jours - 3 nuits + 1 jour ACM		
Quotient Familial < 630 € tarif semaine *		<b>119,85 €</b>
Quotient Familial > 630 € Plein tarif semaine		<b>124,10 €</b>
<b>ACCUEIL du matin et/ou du soir</b>		
Matin de 8 h à 9 h	forfait semaine	<b>10,00 €</b>
Soir de 17 h à 18 h	forfait semaine	<b>10,00 €</b>

**\*AIDES DE LA CAF 08 QUI S'APPLIQUENT POUR LES PERSONNES DOMICILIEES A ET HORS VOUZIERS**

1) **CAF aide aux gestionnaires de Centre**, réservé aux enfants de 3 à 12 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 630€, 5€ par jour pour 30jours

2) **CAF Chèques loisirs** : pour les enfants de 13 à 18 ans, 15 chèques de 5 € soit 75 €

3) **CAF aide pour les séjours courts uniquement en ACM**, réservé aux enfants de 3-12 ans dont le quotient familial est inférieur ou égal à 630€, 5€ par jour pour 30jours

**AIDES DU CONSEIL GENERAL QUI S'APPLIQUENT POUR LES PERSONNES DOMICILIEES A ET HORS VOUZIERS**

L'aide volontaire en faveur de l'aide aux vacances en centre de loisirs est de 2,40€/jour

- Pour les bénéficiaires CAF dont le QF inférieur à 630 (dans la limite de 21 jours),

- Pour les bénéficiaires MSA, l'aide sera remboursée par la ville aux familles

**AIDES CCAS POUR LES PERSONNES DOMICILIEES A ET HORS DE VOUZIERS :**

Pour les bénéficiaires du RSA SOCLE ou du RSA MAJORE, s'adresser au CCAS

**AIDES MSA POUR LES PERSONNES DOMICILIEES A ET HORS DE VOUZIERS :**

5€/jour soit pour le ACM

10€/jour pour les séjours courts

**Admission en non-valeur**

Vu le courrier de Monsieur le Receveur Municipal en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 demandant d'admettre en non-valeur deux créances de 2010 & 2011 d'un montant de 122,20 €

Considérant que les démarches de recouvrement n'ont pas abouti,

Sur proposition du Maire,

**IL EST PROPOSE**

D'admettre cette créance de 122,20 € en non-valeur.

Cotisation RASED

Au dernier trimestre 2011, suite aux annonces de dissolution du SIVOM de la région de Vouziers, la Ville de Vouziers avait rencontré le personnel, puis l'Inspecteur de l'Education Nationale à propos de la situation du RASED et notamment du financement des dépenses liées à son fonctionnement et à son investissement.

Les dépenses du RASED jusqu'alors étaient prises en charge dans le cadre du SIVOM de Vouziers.

La Ville a fait savoir à l'Inspection de l'Education Nationale, par courrier en date du 5 décembre 2011, qu'elle ne souhaitait pas devenir chef de file pour prendre en charge l'organisation de l'appel à cotisation pour l'ensemble des communes concernées par ce service et relevant de la sectorisation de l'Inspection de l'Education Nationale de Vouziers.

Le S.I.V.U. du pôle scolaire de BUZANCY a accepté d'assurer le suivi des dépenses et recettes de ce service RASED (Réseau d'Aide Spécialisée à l'Enfance en Difficulté).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accepter le versement d'une cotisation annuelle par enfant au SIVU du pôle scolaire de BUZANCY correspondant à la prise en charge du fonctionnement du RASED à compter de l'année scolaire 2012-2013

Ajout de tarifs pour la bibliothèque

Considérant qu'à l'occasion d'un contrôle d'une recette de la régie municipale, il est apparu la nécessité d'ajouter un tarif,

Il est proposé de modifier la délibération n°2013/03 du 19 février 2013 des tarifs municipaux 2013 comme suit :

**Etablissements scolaires publics ou privés hors Vouziers** **7.95**

(Coût par groupe constitué : exemple par classe)

*La gratuité d'adhésion est accordée aux établissements scolaires publics et privés de Vouziers*

**Associations dont le siège social est à Vouziers** **7.95**

(Coût par groupe constitué)

*La gratuité d'adhésion est accordée aux associations en contrat d'objectifs avec la Ville (FJEP, Tourelles, Harmonie).*

**Associations dont le siège social est extérieur à Vouziers** **10.00**

(Coût par groupe constitué)

**Autres formes de regroupement collectifs dont le siège est à Vouziers ou extérieur à Vouziers** **10.00 €**

(Coût par groupe constitué)

**VRD 2013 : Avenue Charles De Gaulle – création de trottoir**

La SARL NIORT 94 (ex. SA ORPEA), construit une maison de retraite de 84 lits avec un accueil de jour de 4 places, au 32-34 avenue Charles de Gaulle sur un terrain lui appartenant, l'ouverture de cet établissement est prévue en septembre 2013.

Pour permettre la libre circulation des résidents et de leurs familles aux abords de cet établissement, la Ville de VOUZIERS projette la réalisation d'une circulation piétonne en liaison avec les trottoirs existants dans ce secteur.

Cela consiste en la création d'un trottoir de 240 m de long et de 1,40 m de large traité en béton bitumineux 0/6 (enrobé) délimité par des bordures ciment T2 et CS2 avec abaissement au droit des entrées charretières. Le raccordement de bouches d'égout et la mise à niveau des ouvrages en place sont prévus.

En partie basse (Condé) il se raccorde sur le trottoir existant à l'angle de la rue du Grand Châtelet et en partie haute (Vouziers) il se prolonge par un accotement enherbé.

L'estimation de ces travaux est arrêtée à 50 890.20 €HT.

**Il est proposé au Conseil :**

- De retenir ce dossier et de l'inscrire au Budget Primitif 2013
- De solliciter des subventions auprès de l'Etat (DETR), du Conseil Régional, du Conseil Général et de tout autre financeur potentiel selon le plan de financement prévisionnel ci-dessous
- De demander une dérogation afin d'engager les travaux avant notification des subventions

<b>Plan de Financement Prévisionnel</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Travaux	50 890.24 €	Subventions 80% du HT Etat Conseil Régional Conseil Général Autres Financeurs	40 712.19 €
TVA	9 974.49 €	FCTVA  AUTOFINANCEMENT	9 423.08 €  10 729.46 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>60 864.73 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>60 864.73€</b>

*Modification du règlement intérieur de l'accueil collectif de mineurs*

Ancienne version

**Article 1 – L'ouverture et la fermeture**

[...]

La capacité d'accueil du centre est fixée à **100 enfants**, lors de sa déclaration à la DDCSPP.

[...]

**Article 3 – L'inscription**

[...]

Le nombre de places est limité à **100 par semaine**.

[...]

**Article 8 - Séjours courts**

En raison de la réglementation du Ministère, le centre pourra organiser **trois séjours** courts de 3 nuits maximum pour deux tranches d'âges les **7-9 ans et les 10-13 ans** dans des campings à proximité.

Ces séjours permettent à l'enfant de découvrir un autre mode d'hébergement, de se responsabiliser, de se respecter : le réveil, le coucher..., de partager les tâches quotidiennes : préparation du repas, la vaisselle..., d'intégrer un collectif.

C'est également l'occasion à l'enfant de se préparer et à apprendre à vivre éloigné de ses parents.

Les places sont limitées à **16 enfants** pour chaque séjour. Les parents ne sont pas autorisés à venir sur les lieux du camping les soirs.

Le centre décline toute responsabilité pour toutes pertes de bien matériel et vestimentaires de votre enfant

L'enfant a tout ce qu'il faut sur place.

Pour prendre des nouvelles de leur enfant, les parents peuvent contacter la Directrice du centre au 03.24.71.86.72 la journée.

Nouvelle version proposée

**Article 1 – L'ouverture et la fermeture**

[...]

La capacité d'accueil du centre est fixée à **90 enfants**, lors de sa déclaration à la DDCSPP.

[...]

**Article 3 – L'inscription**

[...]

Le nombre de places est limité à **90 par semaine dont 16 places réservées pour les 4-6 ans.**

[...]

**Article 8 - Séjours courts**

En raison de la réglementation du Ministère, le centre pourra organiser **deux séjours** courts de 3 nuits maximum pour deux tranches d'âges **les 9-13 ans** dans des campings à proximité.

Ces séjours permettent à l'enfant de découvrir un autre mode d'hébergement, de se responsabiliser, de se respecter : le réveil, le coucher..., de partager les tâches quotidiennes : préparation du repas, la vaisselle..., d'intégrer un collectif.

C'est également l'occasion à l'enfant de se préparer et à apprendre à vivre éloigné de ses parents.

Les places sont limitées à **18 ou 20 enfants** pour chaque séjour. Les parents ne sont pas autorisés à venir sur les lieux du camping les soirs.

[...]

Il est proposé aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur de l'ACM ainsi modifié.

**Report de la réforme des rythmes scolaires dans l'enseignement du 1<sup>er</sup> degré  
à la rentrée scolaire 2014-2015**

Le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ( paru au JO du 26 janvier 2013) prévoit notamment la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d'alléger la journée d'enseignement. Ces 24 heures se répartissent actuellement sur 8 demi-journées.

Les heures d'enseignement devront être organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et **le mercredi matin (voire le samedi matin sous réserve d'une contrainte locale avérée et démontrée)**; à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée.

La durée de la pause méridienne ne peut être inférieure à une heure trente.

Le texte prévoit également la mise en place **d'activités pédagogiques complémentaires** assurées par les enseignants en groupes restreints pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école.

L'organisation de la semaine scolaire de chaque école du département est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) agissant par délégation du recteur après avis du Maire ou du président de l'EPCI intéressé.

Il est également fait mention dans ce décret du Projet Educatif Territorial (PEDT). C'est un projet élaboré à l'initiative de la collectivité. Il doit formaliser l'engagement des différents partenaires de se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer la meilleure articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant.

Un guide pratique a pu être présenté courant février apportant des précisions. Une rencontre avec l'IEN de Vouziers a eu lieu le 22 janvier en Mairie et une réunion de travail et d'échanges a été organisée pour tous les maires en présence de Mr le Préfet et du DASEN le samedi 9 mars.

Il est demandé aux communes de prendre en charge les 45 min journalières libérées par l'enseignement pour organiser des activités périscolaires au bénéfice de tous les élèves cependant sur la base du volontariat des familles.

Il appartient donc aux communes de s'interroger sur :

- Comment concilier un véritable allègement de la journée de l'enfant avec les contraintes professionnelles des familles ? Nos garderies fonctionnent actuellement jusque 18 h40 ?

- A quel moment de la journée placer ce nouveau temps périscolaire ?
- Quelles activités proposer aux enfants ? Dans quels locaux ?
- Gratuité ou non de ces activités périscolaires ?
- Le taux d'encadrement fixé nécessitera le recrutement d'une vingtaine de personnes pour 45 min par jour. Comment trouver et gérer ce type de contrats « précaires » ? Quelle exigence de qualification souhaiteront les élus ?
- Quid des contraintes des transports scolaires actuels (circuit des ramassages avec le Conseil Général) ?
- Quelle est l'attente des familles ? Combien de familles laisseront leurs enfants à ce nouveau temps périscolaire ? Quel est le coût supportable pour elles ?

La concertation préalable à la mise en œuvre d'une telle réforme demande du temps.

Un chiffrage sommaire a été établi par la Direction des Services de la Ville et fait état d'un coût de fonctionnement à la charge de la Ville de plus de 50 000 €/an.

Les aides annoncées sur ce dispositif sont de 50 €/élève pour 2013-2014 si la réforme est démarrée en 2013 (aide incitative et non pérenne), et les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale dite « cible » percevront 40 €supplémentaires par élève soit 90 €pour 2013-2014.

Pour 2014-2015, l'aide serait de 45 €/élève pour les communes éligibles à la DSR (qu'elles aient démarré en 2013 ou 2014.) Quid des années suivantes ?

La Commune dispose jusqu'au 31 mars pour informer le DASEN de sa décision :

- Appliquer les changements de rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013
- Reporter l'application de ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014

Comme cela l'a été indiqué lors des orientations budgétaires, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reporter l'application de ces nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

## **ECHANGE DE PARCELLES – APPLICATION DU PLAN D'ALIGNEMENT RUE DE VOUZIERS**

Un certificat d'urbanisme suivi d'un permis de construire ont été délivrés récemment à Monsieur LEMAITRE Olivier domicilié à Reims pour la construction d'une maison individuelle sur un terrain situé à Chestres, 1 rue de Vouziers. Au cours de l'instruction de ces dossiers, il a été constaté que la parcelle cadastrée AY 144, destinée à recevoir ce projet de construction, était concernée par le plan d'alignement de la rue de Vouziers.

La réalisation de cette construction étant subordonnée à l'application du plan d'alignement, il était nécessaire de procéder à une nouvelle délimitation du domaine public de la Commune et du domaine privé de Monsieur LEMAITRE Olivier. Le document d'arpentage établi le 26/11/2012 fait état du transfert des propriétés suivantes :

- la parcelle nouvellement créée et cadastrée AY 192 de 3 m<sup>2</sup> figurant au domaine public de la Commune sera transférée au profit de la propriété de Monsieur LEMAITRE Olivier ;
- la parcelle nouvellement créée et cadastrée AY 190 de 18 m<sup>2</sup>, faisant partie jusqu'alors de la parcelle AY 144, propriété privée, sera transférée au profit du domaine public de la Commune de Vouziers.

Cette transaction foncière se traduit par l'achat par la Commune de Vouziers de 18 m<sup>2</sup> à Monsieur LEMAITRE et la vente par la Commune de Vouziers de 3m<sup>2</sup> à Monsieur LEMAITRE.

Pour cet échange foncier, les parcelles ont été évaluées à 1,00 € chacune, ce qui a été accepté par les deux parties ; les frais de géomètre et les frais d'acte notarié étant à la charge de la Commune de Vouziers.

A noter que les opérations de déclassement de la parcelle AY 192 de 3 m<sup>2</sup> et de classement de la parcelle AY 190 de 18 m<sup>2</sup> dans le domaine public communal sont dispensées d'enquête publique préalable attendu qu'elles n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie concernée (article L 141-3 du Code la Voirie Routière : "emprise du domaine public routier communal").

### **Il est proposé au Conseil Municipal :**

- d'autoriser l'opération foncière suivante :
  - vente par la Commune de Vouziers à Monsieur LEMAITRE Olivier de la parcelle AY 192 de 3 m<sup>2</sup>, déclassée du domaine public communal, au prix de un euro la parcelle ;
  - achat par la Commune de Vouziers à Monsieur LEMAITRE Olivier de la parcelle AY 190 de 18 m<sup>2</sup>, incorporée au domaine public communal, au prix de un euro la parcelle ;

les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de la Commune de VOUZIERS.

- d'autoriser le Maire à faire le nécessaire pour l'exécution de la présente décision.





*Modification du tableau des emplois :*

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des emplois communaux, afin de créer un poste permettant un avancement de grade, et de supprimer les postes qui ne sont plus pourvus,

Vu l'avis favorable des membres du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 21 février 2013,

il est proposé d'adopter le tableau des emplois communaux ci-joint, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013.

**PROJET DELIBERATION – C.M. du 26 MARS 2013**  
**TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX**

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations antérieures</u>	<u>Modifications</u>	<u>Décision</u>
Directeur général des services	1		1
Attaché principal	1		1
Attaché	1		1
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	-1	2
Rédacteur	1		1
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3		3
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		1
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	2		2
Adjoint administratif de 2 <sup>e</sup> classe			
Temps complet	4		4
Temps non complet	98,50/151,67	- 98,50/151,67	-
	107/151,67		107/151,67
Chef de police	1		1
Brigadier-chef principal de police	1		1
Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1		1
Agent de maîtrise principal	3		3
Agent de maîtrise	1		1
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2		2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5		5
Adjoint technique de 1 <sup>ère</sup> classe			
Temps complet	3		3
Temps non complet	75,84/151,67	+ 122/151,67	75,84/151,67
			122/151,67

.../...

<u>EMPLOIS</u>	<u>Créations antérieures</u>	<u>Modifications</u>	<u>Décision</u>
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe			
Temps complet	15		<b>15</b>
Temps non complet	122/151,67		<b>122/151,67</b>
	122/151,67		<b>122/151,67</b>
	93/151,67		<b>93/151,67</b>
	78,50/151,67		<b>78,50/151,67</b>
	68/151,67	<b>- 68/151,67</b>	<b>-</b>
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1		<b>1</b>
Agent spécialisé de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles	4		<b>4</b>
Educateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe des activités physiques et sportives	1		<b>1</b>
Educateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe des activités physiques et sportives	1		<b>1</b>
Educateur des activités physiques et sportives	1		<b>1</b>
Bibliothécaire	1		<b>1</b>
Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe			
Temps non complet	130/151,67		<b>130/151,67</b>
Temps non complet	75,84/151,67		<b>75,84/151,67</b>
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1		<b>1</b>

*Résorption de l'emploi précaire : rapport de présentation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire :*

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Vu la circulaire du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,

Vu l'avis favorable unanime des membres du Comité Technique Paritaire lors de sa séance du 21 février 2013,

il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les éléments figurant dans le rapport portant sur la situation des agents et le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, à savoir :

- un seul agent communal masculin de catégorie B concerné par ce dispositif,
- accès de l'éducateur des Activités Physiques et Sportives, filière sportive, à temps complet, au dispositif de sélection professionnelle en 2014.

**Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers  
et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Vouziers et le FJEP/Centre Social**

Par délibération prise lors du Conseil Municipal du 18 décembre dernier, les élus de la Ville de Vouziers ont validé le principe d'une reconduction de la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers et de mise à disposition de locaux entre la Ville de Vouziers et le FJEP/Centre Social pour une période jusqu'au 30 juin 2013 dans l'attente de la présentation du nouveau contrat de projet de l'association aux élus de la Ville de Vouziers et de la signature par la CAF de ce nouveau contrat de projet.

Considérant que l'adjointe en charge des affaires Sociales a été associée à tout le travail de préparation de ce nouveau contrat de Projet,

Considérant que la Présidente du FJEP et son Directeur sont venus présenter le Contrat de Projet lors d'une réunion de travail en Mairie le 17 janvier 2013,

Considérant que le Contrat de Projet a été validé par la CAF des Ardennes et qu'une convention financière a été établie pour la période 2013-2016,

Il est proposé d'autoriser Mr le Maire de Vouziers a signer le Contrat de projet ci-joint.

# Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens financiers et de mise à disposition de locaux

## **Entre :**

La ville de Vouziers représentée par son Maire, Monsieur Claude ANCELME, d'une part,

## **Et**

L'association FJEP - Centre Social dont le siège social est situé 15 rue du Champ de Foire – 08400 Vouziers et représentée par Madame Marie Christine GEANT, agissant en qualité de Présidente, d'autre part,

## **IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### ***En préambule,***

La ville et l'association s'accordent sur les missions du FJEP - Centre Social :

- Le FJEP - Centre Social est un équipement qui mène principalement son action sur le territoire communal mais intervient également sur le territoire intercommunal,
- Il s'adresse à l'ensemble de la population et a une vocation pluri générationnelle. Il est un lieu de rencontres et d'échanges, de développement des liens familiaux et sociaux,
- Dans le respect des principes de l'Éducation Populaire, il développe une action sociale globale déclinée dans le cadre d'un projet de développement social agréée par la Caisse d'Allocations Familiales.
- Son intervention se décline en activités et services rendus à la population. Il est acteur du développement social et de l'animation sur ses territoires d'intervention et participe au développement et l'animation de la ville. En outre, le FJEP - Centre Social soutient les initiatives des habitants.
- La participation est constitutive du Projet de Développement Social. Cette démarche participe à la démocratie locale.
- Le FJEP - Centre Social participe à la vie sociale locale.

A ce titre, il s'inscrit dans des démarches partenariales qui garantissent la cohérence de l'action publique sur le territoire, dans une démarche de complémentarité et de respect réciproque des missions de chacun.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville de Vouziers et l'association FJEP - Centre Social

Ce partenariat se concrétise par :

- la détermination d'objectifs communs, d'actions à réaliser et des moyens alloués par la Ville suivant les règles fixées dans la présente convention,
- La mise en place d'une évaluation commune des actions réalisées dans ce cadre,

- La mise à disposition des locaux dont la ville assure la maintenance et l'entretien et la prise en charge les dépenses d'énergie.

En outre la présente convention est effective pour la durée du Projet de Développement Social **2013-2016** validé par la Caisse d'Allocations Familiales et a donné lieu à une convention financière correspondante,

### **Article 2 : Durée de la convention**

La présente convention cadre, consentie et acceptée à la date du renouvellement de l'agrément CAF du Projet de Développement Social 2013-2016

A son terme, une prolongation sera valide dans l'hypothèse d'une phase de travail effectivement en cours et à laquelle la ville est associée pour la rédaction d'un nouveau développement social et ce pour une durée maximale de 6 mois après son terme normal prévu le 31 décembre 2016.

### **Article 3 : Objectifs**

Les objectifs principaux poursuivis par la Ville et le FJEP s'inscrivent dans le cadre du Projet de Développement Social agréé par la Caisse d'Allocations Familiales et sont rappelés dans un document de synthèse intitulé Projet de développement Social 2013-2016.

### **Article 4 : Subvention de la Ville**

La Ville de Vouziers s'engage, dans la limite de ses moyens, à verser à l'association une subvention annuelle d'un montant fixé par délibération du Conseil Municipal au titre de chaque année et destinée à couvrir en partie les frais engagés pour couvrir les fonctions de base d'un centre social (Direction, accueil, secrétariat, comptabilité) ainsi que ses différentes missions et projets.

### **Article 5 : Versement de la subvention**

La subvention de fonctionnement est virée au compte de l'association :

Code banque :	15629
Code guichet :	08867
Numéro de compte :	00092761641
Raison sociale et adresse de la banque :	CCM VOUZIERS 12, rue Bournizet – BP 36

Une avance sur subvention pourra être votée avant le vote du budget communal.

### **Article 6 : Moyens mis à disposition**

Toute mise à disposition gracieuse au profit du FJEP - Centre Social devra faire l'objet d'une valorisation annuelle intégrée aux comptes de l'association.

La Ville communiquera annuellement sur demande du FJEP, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars, une évaluation financière des charges supplétives.

### **Article 7 : Mise à disposition de locaux**

La ville de Vouziers est propriétaire de l'immeuble situé au **15 rue du Champ de foire** et du garage situé en face. Elle les met à la disposition de l'association FJEP-CS pour l'organisation des missions et activités prévues dans ses statuts (dont 1 copie mise à jour sera remise à la Ville à la date de signature de la présente convention).

Les grosses réparations, les travaux conservatoires, les travaux réglementaires éventuels sont de la responsabilité de la Ville de Vouziers. Ils sont programmés après concertation avec le FJEP/CS.

Tous les autres travaux d'aménagements intérieurs éventuellement subventionnables par les partenaires du FJEP/CS devront faire l'objet d'une demande argumentée et chiffrée de la part du FJEP lors de la présentation du budget prévisionnel d'investissement. Ils devront avoir reçu l'accord de la Ville pour être réalisés et être placés sous le contrôle des services Techniques de la Ville. Celle-ci étant chargée d'en vérifier la faisabilité et la compatibilité avec les données techniques des locaux et équipements.

Les travaux et améliorations fixes resteront la propriété de la Ville de Vouziers en fin de mise à disposition des locaux sans que le FJEP/CS ne puisse exiger aucune indemnité.

Les menues réparations ou dépannages d'entretien courant doivent faire l'objet d'une demande d'intervention des Services Techniques validée par le Maire ou un adjoint délégué. Elle peut être régularisée **après** intervention des Services Techniques en cas de véritable urgence (fuite d'eau, ...).

Le FJEP/CS s'engage à rendre les propriétés de la Ville en même état, vétusté prise en compte, en cas de fin de mise à disposition.

Une visite annuelle sera organisée par le Maire ou son représentant pour procéder à un état des lieux de la structure et programmer les travaux à réaliser.

Une seconde pourra être sollicitée par le FJEP ou le Maire, selon les besoins.

Le FJEP/CS signalera par courrier toute anomalie ou dégradation nécessitant l'intervention des services municipaux. En cas d'urgence l'information sera préalablement signalée par appel téléphonique.

L'Association souffrira, sans indemnités, les travaux qui pourraient être entrepris par la Commune dans les locaux pour quelque raison que ce soit et quelle qu'en soit la durée. Dans le cas de travaux longs, la Ville rechercherait des solutions de mise à disposition de locaux temporaires permettant la continuité des activités de l'Association.

Le prêt de manière régulière et permanente des locaux du FJEP à un autre partenaire nécessitera la rédaction d'une convention tripartite entre la Ville, le FJEP et ladite association.

La ville met également à disposition du FJEP/Centre Social **l'étage du bâtiment « Maison de l'Enfance le Petite Prince de St Exupéry »** situé 4 rue de l'Agriculture à Vouziers selon les conditions validées dans la convention de mise à disposition signée le 18 octobre 2012, afin d'y mener des activités liées à la petite enfance, à l'enfance et à la parentalité.

## **Article 8: Engagement de l'association**

### ***8.1 : Obligations comptables et contrôle de l'utilisation des fonds***

#### ***8.1.1 - Comptabilité***

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier à tout moment, sur la demande de la ville de Vouziers, de l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition. A cet effet, l'association s'engage à respecter les dispositions légales relatives aux

obligations comptables des structures associatives et au contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Pour ce faire, elle tient une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable général et aux adaptations qui en découlent en application de l'arrêté du 8 avril 1999 portant homologation du règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de la Réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations et respecte la législation fiscale et sociale propre à son activité

### **8.1.2 – Information sur l'activité de l'association**

En contrepartie du versement de la subvention, le FJEP - Centre Social dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre devra communiquer à la Ville de Vouziers à l'issue de son Assemblée Générale et au plus tard le 30 avril de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat, certifiés par la présidente et le trésorier, le rapport moral et le rapport d'activité de l'année écoulée ainsi que le rapport des commissaires aux comptes. Le FJEP - Centre Social devra également fournir les procès-verbaux du Conseil d'Administration ainsi que toutes modifications intervenues dans les statuts, la composition du Conseil d'Administration et du Bureau.

Les projets de ces documents seront adressés à la Mairie au moins 3 jours avant la tenue de l'Assemblée générale.

### **8.2 : Promotion de la Ville**

Le FJEP - Centre Social doit faire état du soutien de la Ville dans tout document tant à usage interne qu'à destination du public ou des partenaires.

### **8.3 : Demande de subvention**

Le FJEP - Centre Social devra formuler sa demande de subvention annuelle au plus tard pour le 31 janvier de l'année de l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.

## **Article 9 : Autres financements**

Le financement d'actions spécifiques est lié aux dispositifs contractuels de la collectivité (Contrat Enfance et Jeunesse ou autres dispositifs) dans le respect des principes et règles de fonctionnement de chacun de ces dispositifs.

## **Article 10 : Partenariat Ville / FJEP - Centre Social dans le champ de l'animation**

La Ville de Vouziers apportera son concours à la réalisation de certaines animations du FJEP - Centre Social sous des formes qui seront définies pour chaque manifestation selon les priorités d'action retenues par la ville, les moyens disponibles de la Ville et sous réserve d'une anticipation suffisante

Le FJEP - Centre Social pourra être sollicité par la ville pour participer aux animations municipales.

## **Article 11 : Évaluation annuelle**

Les modalités de suivi et d'évaluation sont définies de la manière suivante :

- une instance exécutive qui se réunit une fois par an, avant le 1<sup>er</sup> MARS, composée de représentants de la Ville et du FJEP - Centre Social. Elle a pour objet :
  - o la validation du bilan annuel (bilan d'activité et financier) produit par l'association au regard des moyens alloués en adéquation avec les objectifs ayant déterminés l'agrément
  - o la validation du budget prévisionnel

## **Article 12 : Assurances**

Le FJEP - Centre Social souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et notamment couvrir tous les risques inhérents à ses activités sans que la ville puisse être inquiétée pour quelque raison que ce soit. La présentation du contrat couvrant ces risques pourra être exigée par la Ville tout comme la justification du paiement des primes d'assurance.

## **Article 13 : Résiliation**

Toute dénonciation de cette convention devra être adressée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception, au moins trois mois avant son expiration.

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Il est expressément convenu que si l'association cessait d'avoir besoin des locaux ou les occupait de manière insuffisante, cette mise à disposition deviendrait caduque dans un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée motivée de dénonciation adressée au FJEP par la Ville de Vouziers.

Fait à Vouziers, le

Le Maire,

Claude ANCELME

La Présidente,

Marie-Christine GEANT